

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

(9^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du Mercredi 17 Avril 1985.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — Fixation de l'ordre du jour (p. 230).

2. — Questions au Gouvernement (p. 230).

MESURES EN FAVEUR DES CHÔMEURS (p. 230).

MM. Michel Berson, Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

TERRORISME (p. 231).

MM. Colonna, Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

NAMIBIE (p. 232).

M. Pierre Lagorce, Mme Lalumière, secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.

RENAULT (p. 232).

M. Bassinet, Mme Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

SITUATION ÉCONOMIQUE DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (p. 233).

MM. Soisson, Lemoine, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

STAGNATION DES INVESTISSEMENTS (p. 234).

MM. Zeller, Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget et de la consommation.

TRAVAUX DU GRAND LOUVRE (p. 235).

MM. Gilbert Gantier, Lang, ministre de la culture.

ARRÊT DES EXPULSIONS DE LOCATAIRES (p. 236).

MM. Hage, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

ÉMISSION « LA GUERRE EN FACE » (p. 236).

MM. Combastell, Fillioud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE (p. 237).

MM. Jacques Brunhes, Chevènement, ministre de l'éducation nationale.

SITUATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE (p. 238).

MM. Lauriol, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

VENUE A PARIS, A L'INVITATION DU MINISTRE DE LA CULTURE,
DE JEAN-MARIE TJIBAOU (p. 239).

MM. Baumel, Lang, ministre de la culture.

ABSENCE DE RÉGLEMENTATION DU STOCKAGE DE LA DIOXINE (p. 240).

M. Jean-Louis Masson, Mme Bouchardeau, ministre de l'environnement.

3. — Rappel au règlement (p. 241).

MM. Labbé, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

4. — Dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle (p. 241).

5. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 242).

6. — Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 242).

7. — Ordre du jour (p. 242).

PRESIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée nationale tiendra jusqu'au mardi 30 avril 1985 inclus :

Cet après-midi :

Questions au Gouvernement.

Jeudi 18 avril :

A quinze heures et, éventuellement, à vingt et une heures trente :

Projet sur les participations détenues dans les sociétés par actions.

Vendredi 19 avril :

A neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

Lundi 22 avril :

A quinze heures et, éventuellement, à vingt et une heures trente :

Projet sur l'émission de valeurs mobilières par les associations.

Mardi 23 avril :

A seize heures et à vingt et une heures trente :

Éventuellement, discussion et vote sur une motion de censure.

Mercredi 24 avril :

A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et à vingt et une heures trente :

Projet sur l'élection des députés.

Jeudi 25 avril :

A quinze heures et à vingt et une heures trente :

Suite du projet sur l'élection des députés ;

Projet organique sur l'élection des députés ;

Projet sur l'élection des conseillers régionaux.

Vendredi 26 avril :

A neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

Vendredi 26 avril :

A quinze heures et à vingt et une heures trente ;

Samedi 27 avril :

A neuf heures trente et à quinze heures ;

Lundi 29 avril :

A dix heures, à quinze heures et à vingt et une heures trente,

Et mardi 30 avril :

A seize heures et à vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour du jeudi 25 avril.

— 2 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

MESURES EN FAVEUR DES CHÔMEURS

M. le président. La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Monsieur le ministre, la lutte contre le chômage est l'une des actions prioritaires du Gouvernement et les dernières statistiques indiquent que la politique conduite en faveur de l'emploi va dans le bon sens. (Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur de nombreux bancs des socialistes.) En effet, le Gouvernement vient de prendre par décret plusieurs mesures, notamment pour faciliter l'embauche des chômeurs de longue durée et pour réduire le recours abusif au « chômage partiel total ». Le Gouvernement prépare actuellement d'autres projets concernant notamment les contrats à durée déterminée et l'embauche de main-d'œuvre saisonnière.

Monsieur le ministre, pouvez-vous préciser à la représentation nationale le contenu des mesures prises et des mesures à venir et, surtout, pouvez-vous nous indiquer les résultats qu'en attend le Gouvernement dans le cadre de sa politique de lutte contre le chômage ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Laquelle ?

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Pierre Mauger. C'est lui qui sera bientôt au chômage !

M. Robert-André Vivien. Il va donner une réponse en forme de dépôt de bilan !

M. Michel Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur Michel Berson, je ne reviendrai pas sur la totalité des mesures qui ont été prises par le Gouvernement...

M. Christian Bergelin. Cela vaut mieux !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... que j'ai déjà eu l'occasion de présenter à votre assemblée et qui ont contribué à améliorer en partie la situation.

J'indiquerai simplement que, pour une des mesures, s'agissant des travaux d'utilité collective, ce sont à l'heure actuelle 175 000 propositions qui sont offertes aux jeunes gens et aux jeunes filles à travers le pays grâce à la mobilisation de l'ensemble des collectivités locales et des mouvements associatifs.

Je préciserai également que l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprises est une mesure qui, en un trimestre, a permis d'aider des initiatives émanant de 16 000 demandeurs d'emplois désireux de créer leur propre entreprise.

M. Jean-Louis Goasdouff. Des entreprises déjà existantes sont tombées en faillite pendant ce temps-là !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. C'est toujours dans le souci d'améliorer l'insertion et la formation professionnelles des jeunes que toutes les dispositions ont été également prises pour permettre la mise en œuvre des nouveaux contrats de formation en alternance. Je rappelle que l'objectif fixé par les représentants patronaux est de 300 000 d'ici à la fin de l'année 1985. Je ne doute pas que l'effort particulier des entreprises et de leurs organisations représentatives pourra conduire à un développement de cette formule si, réellement, une mobilisation se fait à travers tout le pays.

Pour ma part, à l'occasion du tour de France de la formation professionnelle que j'ai entrepris au début de la semaine, j'ai eu l'occasion d'essayer de dynamiser l'ensemble des partenaires en faveur de cet objectif de la formation en alternance des jeunes.

Pour compléter ce dispositif, le Gouvernement a effectivement adopté au conseil des ministres du 20 février 1985 des mesures en faveur du travail à temps partiel et de l'aménagement du temps de travail. Ces mesures, vous le savez, ont pour objectif de favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi et, en particulier, celle des chômeurs de longue durée.

Trois décrets ont été publiés en application de ces décisions gouvernementales. Mes services veillent à la mise en œuvre de ces décrets. Il s'agit de permettre à plus de 50 000 personnes d'en bénéficier dès cette année.

De nouvelles dispositions ont été prises depuis lors.

Ainsi, j'ai été récemment conduit à proposer une modification du régime dit du « chômage partiel total », répondant en cela aux souhaits de nombreux parlementaires qui condamnaient l'usage abusif de cette procédure dans un certain nombre de situations d'entreprises. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Toujours dans le dessein de favoriser la réinsertion professionnelle des chômeurs de longue durée, le Gouvernement a autorisé l'embauche sous contrats à durée déterminée, allant de six mois à vingt-quatre mois, des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an au chômage. Cette mesure, qui répond incontestablement à un besoin d'un certain nombre d'entreprises doit également contribuer à réduire le chômage de longue durée et les phénomènes d'exclusion et de marginalisation sociales qu'il engendre.

D'autres initiatives sont en préparation.

En liaison avec le ministre de l'agriculture, j'ai demandé à l'A.N.P.E. de proposer aux partenaires sociaux un projet de convention entre l'A.N.P.E. et des associations de main-d'œuvre saisonnière. Dans le cadre de cette convention, une meilleure connaissance des emplois saisonniers permettra d'offrir ces activités en priorité aux demandeurs d'emploi. Cette convention est en cours de conclusion.

J'ai également l'intention de proposer au Parlement, au cours de la présente session, d'autoriser le recours aux contrats à durée déterminée pour des commandes exceptionnelles, en particulier à l'exportation, afin de permettre aux entreprises de faire face dans de bonnes conditions à un accroissement subit de leur activité.

Enfin, comme vous le savez, j'ai été conduit à suggérer aux partenaires sociaux l'idée des « contrats formation-recherche d'emploi ». Cette idée simple, qui pourrait constituer une avancée sociale et économique considérable dans notre pays, a fait l'objet de premières discussions entre les partenaires. Ceux-ci doivent se revoir prochainement. Si je souhaite que les choses aillent vite, c'est afin que ce projet puisse bénéficier à tous les salariés frappés de licenciement pour cause économique, dont le nombre, je le rappelle, progresse au rythme de 30 000 par mois environ. C'est vous dire l'importance que le Gouvernement et la représentation parlementaire doivent attacher à ce projet de contrats formation-recherche d'emploi qui ne saurait se satisfaire d'une démarche qui, de rendez-vous en réunion, de réunion en négociation et éventuellement de négociation en négociation, n'aurait comme conséquence que de rendre plus difficiles certaines situations tant pour les entreprises que pour les travailleurs concernés.

Telles sont, monsieur le député, l'essentiel des mesures adoptées au cours des derniers mois ou en préparation. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

TERRORISME

M. le président. La parole est à M. Colonna.

M. Jean-Hugues Colonna. C'est à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation que s'adresse ma question.

Monsieur le ministre, ces quinze dernières années, et particulièrement ces dernières semaines, la France a subi, à l'instar d'autres pays européens, l'assaut du terrorisme national ou international. Plusieurs attentats ont eu lieu en France ces derniers jours. La cause que prétendent défendre leurs auteurs est en fait desservie par ces actes de violence.

Une série d'arrestations dans les milieux terroristes vient d'être opérée par les forces de police.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous donner des précisions sur la réalité de cette montée du terrorisme et de la menace qu'elle représente ?

Pourriez-vous également nous informer sur les moyens dont disposent les services de police pour répondre à cette menace et sur les projets du Gouvernement pour enrayer cette vague de terrorisme ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Monsieur Colonna, il n'est pas facile de répondre complètement à votre question en ce qui concerne l'organisation des services de police.

Il est bien évident qu'une partie de l'efficacité des missions de police, en particulier dans la lutte contre le terrorisme, repose sur le fait que l'organisation de ces missions n'est pas connue, que les méthodes qu'elles mettent en œuvre sont secrètes et que leurs résultats, parfois, ne peuvent être rendus publics car il appartient non pas aux services de police, mais à la justice de se prononcer sur la culpabilité des personnes mises en cause.

Il est exact qu'un certain nombre de personnes ont récemment été mises à la disposition de la justice. A Paris et en dehors de Paris, des résultats intéressants ont été obtenus, aussi bien en ce qui concerne les personnes que les armes qui ont été saisies, et parfois en grand nombre, par les services de police.

Il appartiendra à la justice — c'est la règle dans un pays démocratique, dans un Etat de droit — de dire qui sont les coupables, d'en tirer les conclusions et de les condamner. Mais on n'a pas besoin de tribunal, on n'a pas besoin d'attendre que la justice se prononce, pour exprimer une condamnation absolue à l'égard de ceux qui prétendent mettre la violence, utiliser les explosifs au service, soi-disant, de l'antiracisme. Or les attentats qui ont eu lieu ces derniers jours et qui ont été revendiqués par un groupement dissous, d'origine ancienne, ont été présentés comme voulant exalter l'antiracisme et même contribuer à lutter contre le racisme. Le Gouvernement et le Premier ministre lui-même ont eu assez souvent l'occasion, y compris dans cette enceinte, d'exprimer leur condamnation absolue du racisme et de son expression pour que l'on puisse s'élever avec la même force contre ceux qui utilisent des armes de guerre et mettent en danger la vie de citoyens et de leurs familles en prétendant lutter ainsi contre le racisme. Ces attentats sont inacceptables et appellent une réprobation absolue ; nous les condamnons avant même que ceux qui les ont commis ne soient, comme certains de leurs prédécesseurs, arrêtés et mis à la disposition de la justice. Je vous rappelle qu'une quinzaine d'entre eux sont actuellement sous les verrous.

Pour le reste, monsieur le député, il est certain que la France, comme d'autres pays européens, connaît des attentats terroristes. J'ai eu l'occasion, depuis quelques semaines, de rencontrer la plupart de mes collègues ministres de l'intérieur ou de la sécurité publique des pays européens. Je constate que, dans ce domaine, la coopération, le plus souvent bilatérale, entre les pays démocratiques s'organise bien.

On ne doit pas, pour autant, parler, en France, d'une montée du terrorisme. Bien sûr, pour une partie de l'opinion, le terrorisme se manifeste de façon occasionnelle et spectaculaire, surtout lorsqu'il provoque mort d'hommes, comme cela s'est passé il y a quelques semaines quand un haut fonctionnaire a été assassiné, ou lorsqu'il se manifeste par des destructions d'immeubles très impressionnantes. Mais si, pour l'immense majorité des Français, le terrorisme est, heureusement, épisodique et rare même s'il est très frappant, quelques centaines de fonctionnaires ont pour métier quotidien de le combattre. Depuis quelques années, non seulement ils organisent la lutte contre le terrorisme et pour sa répression, mais ils tiennent aussi à jour les statistiques, par exemple des attentats à l'explosif. Je pourrais citer les chiffres exacts, mais vous retiendrez mieux les chiffres arrondis. Sur le territoire national, il y a eu, en 1982, 1 000 attentats à l'explosif ; en 1983, 900 ; en 1984, 800. Les trois premiers mois de l'année 1985 ne permettent pas d'induire une statistique sur l'année, mais il n'y a pas en France, aujourd'hui, de montée du terrorisme. Depuis trois ans, on constate une diminution, certes trop lente, mais réelle, du nombre d'attentats à l'explosif.

M. Antoine Gissinger. Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes !

M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. J'indique à ce propos que je publierai prochainement des informations qui, pour certaines d'entre elles, sont connues mais qui méritent d'être expliquées, concernant l'évolution de la criminalité et, en particulier, des crimes de sang. Il ne faut pas que les Fran-

cais se laissent intoxiquer par les propos outranciers qui dénoncent une montée, voire une explosion du terrorisme. J'ai lu dans un journal il y a quelques jours : « Même terrorisme en Espagne et en France. » Or, ce jour-là, il est vrai que trois immeubles — un organe de presse, un bâtiment public et une banque étrangère — avaient été sérieusement endommagés en France, mais, en Espagne, c'est plusieurs dizaines de morts qu'on déplorait. Par conséquent, je le répète, il ne faut pas se laisser intoxiquer.

Pour l'avenir, monsieur le député, retenons une chose. Ces derniers jours, une bande de terroristes a publié un document particulièrement condamnable qui tend à accréditer l'idée que la lutte contre le racisme peut se faire avec l'arme du terrorisme. C'est inacceptable. Ce groupement dissous qui vit dans la clandestinité depuis des années voudrait le faire accroître et il essaie d'influencer la jeunesse généreuse qui se mobilise contre le racisme, mais il n'est pas vrai que ce soit par le terrorisme qu'on peut lutter contre le racisme. Il n'est pas vrai que ces attentats, parce qu'ils n'ont pas fait de victimes, soient moins criminels.

C'est par hasard que la bombe placée à l'Office national d'immigration n'a pas fait de victimes : ce bâtiment est entouré d'immeubles d'habitation. En me rendant sur les lieux, j'ai pu constater que des centaines de fenêtres ont été soufflées et cette nuit-là, ce sont des familles entières qui ont été menacées.

Il n'est pas vrai que l'attentat contre un journal, quelles que soient ses opinions politiques, puisse être une action justifiable. Elle est condamnable en tout état de cause. Et les lieux de cet attentat étaient, là aussi, entourés de logements d'habitation.

Il n'est pas vrai que ceux qui s'attaquent à une banque étrangère ou à quelque établissement que ce soit avec des explosifs puissent se disculper de leur crime en invoquant la cause que, prétendument, ils défendent.

Monsieur le député, les services qui sont chargés de la lutte contre le terrorisme ont déjà remporté des succès. Je pense qu'ils en remporteront d'autres. Mais ce serait pour nous le principal succès si ceux qui croient pouvoir utiliser des armes de guerre étaient moralement réprimés, avant même qu'ils ne soient arrêtés, jugés et condamnés. Sur cette voie, la France n'a peut-être pas pris la plus mauvaise direction. Je vous rappelle la diminution du nombre des attentats à l'explosif. Je vous rappelle les décisions prises récemment sur le plan administratif mais aussi dans le domaine judiciaire. Dans les années qui viennent, nous pouvons espérer que l'action minutieuse, patiente, tenace, en partie secrète évidemment, menée par les services compétents, ramènera progressivement l'ordre et la tranquillité publique à laquelle les Français ont droit. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

NAMIBIE

M. le président. La parole est à M. Pierre Lagorce.

M. Pierre Lagorce. Ma question s'adresse à M. le ministre des relations extérieures.

L'Afrique du Sud vient d'annoncer le retrait de ses troupes stationnant dans le sud de l'Angola et la mise à l'étude d'une petite révision de l'apartheid. Il n'en reste pas moins vrai que Pretoria occupe toujours la Namibie en dépit de résolutions votées aux Nations Unies et que, samedi et dimanche, sept Africains du Sud noirs ont été tués par la police dans la région de Port-Elizabeth.

Comme j'ai eu l'occasion de le constater au cours d'un séminaire organisé à Brazzaville du 25 au 28 mars, les Africains s'impacientent. Quelles initiatives la France entend-elle prendre, d'une part, pour faire appliquer les résolutions du Conseil de sécurité concernant la Namibie — résolutions 385 de 1978, 435 de 1978 et 539 de 1983 — d'autre part, pour favoriser l'émergence d'une société non raciste en Afrique du Sud ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.

Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je vous demande d'abord de bien vouloir excuser M. le ministre des relations extérieures qui ne peut être parmi nous aujourd'hui.

S'agissant de la première partie — très juridique — de votre question, je rappelle que la France reste extrêmement préoccupée par les retards apportés à la mise en œuvre de la résolution 435 du Conseil de sécurité, qui demeure pour elle la seule base acceptable pour un règlement définitif de la question namibienne. A cet égard, le Gouvernement français a toujours marqué son engagement en faveur de l'application, aussi

rapide que possible et sans préalable d'aucune sorte, du plan adopté par les Nations Unies. C'est pourquoi il a voté en faveur de la résolution 539 adoptée le 28 octobre 1984 par le Conseil de sécurité, qui condamne une nouvelle fois l'Afrique du Sud pour les obstacles qu'elle apporte à l'application de la résolution 435. C'est également pourquoi il a décidé, en décembre 1983, de suspendre sa participation aux activités du groupe de contact, estimant que celui-ci avait désormais accompli sa mission. La France, notamment par le biais de ses contacts en Afrique, continue d'œuvrer inlassablement en vue de l'accession à une indépendance internationalement reconnue de l'ancien Sud-Ouest africain.

Pour ce qui est de la seconde partie de votre question, je tiens à vous rappeler que la France condamne sans appel la politique d'apartheid, que le Président de la République a qualifiée « d'intolérable et d'inacceptable ». Cette condamnation vise à conduire l'Afrique du Sud à reconnaître les droits élémentaires de la grande majorité de sa population. Elle tend également à susciter parmi les dirigeants sud-africains une réflexion politique indispensable à toute évolution satisfaisante dans ce pays. La France a constamment tenu un discours très ferme contre l'apartheid : elle a condamné la réforme constitutionnelle de 1983 ; elle a adopté une attitude ouverte à l'égard des mouvements de libération nationale tels que la Swapo et l'A.N.C. ; elle entretient un dialogue actif avec les élites sud-africaines de couleur. Par ailleurs, elle a pris l'initiative de provoquer des démarches communautaires à Pretoria, condamnant la répression intérieure en Afrique du Sud. Enfin, elle a voté il y a quelques semaines en faveur de la résolution 560 du Conseil de sécurité des Nations Unies qui condamne également cette répression.

Voilà, monsieur le député, quelques-unes des manifestations qui montrent la détermination du Gouvernement français pour dénoncer l'apartheid et pour combattre les injustices et les violences qu'il engendre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

RENAULT

M. le président. La parole est à M. Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Madame le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, la régie Renault connaît actuellement des difficultés de nature conjoncturelle sans rapport avec son statut juridique. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Prenant prétexte de celles-ci, un responsable du R.P.R. a récemment proposé la dénationalisation de cette entreprise publique lorsqu'elle sera redevenue bénéficiaire. (Mêmes mouvements.)

M. Pierre Mauger. Excellente idée !

M. Philippe Bassinet. Ne pensez-vous pas, madame le ministre, qu'une telle décision, si elle devait être prise un jour, conduirait à une remise en cause du rôle de vitrine sociale que joue depuis quarante ans la régie Renault dans notre pays, qu'elle n'aurait d'autre résultat que de mettre en pratique la formule : « nationalisons les pertes et privations les bénéfices », et qu'elle ne constituerait en rien une solution aux problèmes de l'industrie automobile ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Francis Geng. Il n'a rien compris !

M. le président. La parole est à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

M. Robert-André Vivien. C'est M. Noir qui devrait répondre !

Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Monsieur le député, nul n'ignore que Renault traverse une phase difficile.

M. Jean-Marie Daillet. C'est le moins qu'on puisse dire !

M. Pierre Mauger. Et par la faute du Gouvernement !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Les bruits les plus alarmistes sont largement diffusés, laissant à penser que l'entreprise irait à vau-l'eau et qu'une dénationalisation constituerait le remède miracle.

M. Marc Lauriol. C'est vous qui en avez parlé !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. La régie a connu d'autres difficultés dans le passé.

M. Michel Noir. Jamais à un tel degré ! Quinze milliards !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Elle les a toujours surmontés, et je ne doute pas qu'elle dispose en son sein des ressources techniques et humaines qui lui permettront de poursuivre son effort d'adaptation et de surmonter les difficultés.

La situation difficile de Renault présente cependant un certain nombre de signes encourageants.

M. Daniel Goulet. Un frémissement !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Les mutations de gamme s'effectuent à un bon rythme. La Super 5, après un démarrage lent, gagne tous les mois des parts de marché : 29,5 p. 100 au quatrième trimestre de l'année dernière, plus de 31 p. 100 pour le premier trimestre de 1985. Quant aux autres modèles, ils maintiennent ou ils renforcent leur position.

L'effort de modernisation de l'entreprise, qui ne s'est jamais démenti, continue au même rythme. Les effets les plus visibles en sont actuellement des gains importants sur les marchés étrangers et un coup d'arrêt au fléchissement sur le marché intérieur.

L'effort de soutien à la régie Renault se manifeste de la manière la plus claire au travers de la dernière dotation attribuée à l'entreprise : 3 milliards de francs.

M. Gabriel Kaspereit. Rien que ça !

M. Jean-Marie Caro. Qui paie ?

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Certains parlementaires de l'opposition font de la dénationalisation de Renault un de leurs thèmes favoris.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Qui ? Des noms !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. Il n'est pas question pour moi d'accorder un quelconque crédit à cette proposition. Je rappelle d'ailleurs que la régie Renault a été nationalisée en 1946 par le général de Gaulle. (Applaudissements sur quelques bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Cette dénationalisation ne résoudrait aucun des problèmes de fond de la régie et créerait dans l'entreprise et dans le pays des traumatismes tout à fait inutiles.

M. Jean-Louis Gosdoff. Il y a eu pire !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. J'ajoute que la dénationalisation systématique — parce qu'il n'y a pas seulement Renault — réclamée par la droite...

M. Jean Brocard. Oui !

M. Emmanuel Aubert. Nous n'avons jamais dit cela !

Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. ... relève non pas de l'intérêt de la France et de ses entreprises mais du dogmatisme idéologique pur et simple. (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Aussi faut-il prendre ces propos pour ce qu'ils sont : des déclarations irresponsables, qui méconnaissent les réalités industrielles comme l'attachement des travailleurs de la régie à leur entreprise et de tous les Français à leur industrie automobile.

En effet, alors qu'on parle dans l'opposition de volonté d'agir en commun, je voudrais relever quelques propos tout à fait discordants sur ce sujet.

Le député-maire R. P. R. de Boulogne-Billancourt, M. Georges Gorse, a mis en garde lundi contre toute modification immédiate du statut de la régie Renault après publication du rapport de M. Michel Noir préconisant la dénationalisation de Renault. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.) « Toute décision serait aujourd'hui prématurée et ne pourrait être prise qu'après un nouvel examen très attentif de la situation particulière de la régie », a estimé M. Gorse.

Le député-maire de la ville qui héberge le siège et la principale usine de la régie fait remarquer par ailleurs que le rapport du député R. P. R. Michel Noir « paraît avoir été interprété un peu rapidement par la presse » et souligne que « l'hypothèse de la dénationalisation future est une hypothèse parmi d'autres ».

Dimanche, le président du R. P. R., Jacques Chirac (oh ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française), a affirmé que « la dénationalisation est un problème à examiner ultérieurement, lorsque la reprise de l'industrie automobile aura été confirmée ». (Très bien ! sur les bancs du rassemblement pour la République.) M. Chirac estime donc que l'industrie automobile française est en train de se redresser. Il a d'ailleurs ajouté : « Nous ne devons rien faire qui puisse, de près ou de loin, mettre en cause ce redressement. »

Moi, je pense que M. Chirac a raison ! (Exclamations et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Les propos que vous tenez actuellement, messieurs de l'opposition, ne sont pas de

nature à aider les cadres, les techniciens et les travailleurs de la régie Renault. Ce que vous faites va dans le mauvais sens. Vous ne devriez pas parler d'une manière aussi irresponsable.

Quant à M. Raymond Barre (ah ! sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République), il a fait savoir de son côté — car il s'est exprimé séparément — que « la dénationalisation de Renault tient de la surenchère », soulignant qu'« il y a des déclarations d'avant-élections qui correspondent à des discours d'après-banquet ». (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe union pour la démocratie française.

SITUATION ÉCONOMIQUE DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

M. le président. La parole est à M. Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Monsieur le Premier ministre, l'U. D. F. est préoccupée...

M. Robert Cabé. On le sait !

M. Jean-Pierre Soisson. ... par l'évolution économique et sociale des départements d'outre-mer.

Depuis 1981, le Gouvernement a mis l'accent plus sur les problèmes de statut que sur les problèmes de développement.

M. Antoine Gissinger. Parce qu'il n'a rien compris !

M. Jean-Pierre Soisson. Il a été atteint d'une véritable boulimie statistique et, ce faisant, il a négligé les problèmes économiques.

Quelles sont les conséquences de cette erreur d'appréciation ? Une situation de l'emploi gravement détériorée — la Réunion compte 50 000 chômeurs — ; une régression sociale plus accentuée qu'en métropole ; et, en toile de fond, une insécurité croissante.

Les contrats de plan auraient dû permettre de répondre aux demandes raisonnables des élus, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie sucrière, de l'artisanat et de la jeunesse. Il n'en a rien été et les crédits font défaut pour leur mise en œuvre.

De plus, les intérêts des départements d'outre-mer n'ont pas été défendus à Bruxelles, comme ils auraient dû l'être, lors des négociations sur l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté économique européenne. Demain, les Canaries risquent de bénéficier d'un statut plus privilégié que celui des Caraïbes.

Enfin, le Gouvernement paraît sans réaction devant le plan Reagan, qui peut à terme bouleverser l'économie des Antilles. Toutes ces questions appellent une réponse. Avec Marcel Esdras, j'ai réclamé lors des élections cantonales un débat à l'Assemblée nationale sur la situation des départements d'outre-mer.

Monsieur le Premier ministre, ma question est double : Acceptez-vous le principe de ce débat ? Quand demanderez-vous son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

M. Michel Noir. Un revenant !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, la situation économique dans les départements et territoires d'outre-mer est contrastée, mais il est vrai que la situation du chômage y est préoccupante. C'est pourquoi le Gouvernement a pris les mesures nécessaires pour développer et renforcer, en 1985, les chantiers de développement en engageant plus de 70 millions de francs.

Nous avons également mis en place dans les départements d'outre-mer...

M. Charles Miossec. La payaille !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. ... les travaux d'utilité collective avec des droits ouverts jusqu'à vingt-cinq ans, en mobilisant une somme de 75 millions de francs.

M. Jean-Pierre Soisson. Vous n'avez plus de crédits à leur consacrer !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. En deux ans, nous avons doublé le volume financier mis à la disposition de la lutte contre le chômage.

Je vous rappelle également, monsieur le député, que nous avons obtenu des résultats très importants dans le domaine de la réduction de l'inflation. Ainsi, l'inflation qui atteignait 16,5 p. 100 en 1981 dans le département de la Guyane a été ramenée à 7,8 p. 100 en 1984.

Nul ne saurait donc nier les résultats intéressants obtenus dans les domaines du chômage et de l'inflation.

M. Michel Debré. C'est inexact !

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement a également pris un certain nombre d'autres mesures.

Vous avez évoqué, à juste titre, monsieur le député, les contrats de Plan qui ont été signés à la fin de l'année 1984. Dois-je vous rappeler que ces contrats mobiliseront, au cours des cinq prochaines années, 8 milliards de francs, dont 5,5 milliards pour la participation de l'Etat ? Ces contrats de Plan qui ont été mis en place et discutés avec les élus locaux et notamment avec les assemblées régionales porteront rapidement leurs fruits.

En ce qui concerne les relations des départements d'outre-mer avec la Communauté économique européenne, je dois vous indiquer que la négociation qui a eu lieu il y a quelques mois en vue de la préparation de la convention de Lomé III a permis de préserver tous les acquis de celle de Lomé II et que des progrès sensibles ont été réalisés, notamment dans deux domaines spécifiques importants pour les départements d'outre-mer : le rhum et la banane.

M. Michel Debré. Et le sucre ?

M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat. Enfin, je tiens à rappeler que nous avons développé une aide structurelle en faveur des activités productives afin de répondre, comme vous l'avez dit, à la mise en place du plan Reagan pour les Caraïbes.

Ma dernière remarque sur ce chapitre sera pour souligner que, dans le cadre de la négociation de Lomé III, nous avons réussi à obtenir de nos partenaires que la coopération régionale entre les départements d'outre-mer et les pays A.C.P. voisins soit prise en compte.

La valorisation du potentiel économique des départements d'outre-mer, qui reste l'objectif prioritaire, doit aujourd'hui, en accord avec les élus locaux, nous permettre à la fois de diminuer l'inflation et d'étendre le champ de nos actions vers les domaines que vous avez rappelés, comme les productions locales, le développement du tourisme et la recherche des économies d'une énergie qui coûte très cher dans les départements d'outre-mer.

Dans cet esprit, le Gouvernement envisage de présenter au Parlement une série de mesures destinées à renforcer le développement économique dans nos départements d'outre-mer. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Michel Debré. Ce sont des mots !

M. Jean-Pierre Soisson. Et le débat ?

STAGNATION DES INVESTISSEMENTS

M. le président. La parole est à M. Zeller.

M. Adrien Zeller. « Stagnation », « Des hauts et des bas autour de l'horizontale, alors que d'autres pays vont de l'avant » : voilà le diagnostic qu'un journal spécialisé, au sérieux incontesté, à savoir « L'Expansion », (*murmures sur les bancs des socialistes et des communistes*) porte sur l'évolution de l'économie française en ce printemps 1985.

A vrai dire, les derniers indices confirment la fragilité des équilibres de notre économie : balance commerciale à nouveau en déficit dangereux, prix à l'évolution préoccupante, perspectives de croissance qui se situent parmi les plus faibles des pays industrialisés.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Adrien Zeller. Tout cela fait l'effet d'une véritable douche froide sur l'autosatisfaction de M. Bérégovoy et sur le discours anesthésiant de M. le Premier ministre.

Mais en profondeur, c'est la stagnation des investissements productifs qui apparaît de loin comme le facteur le plus préoccupant. Dans ce domaine, on est loin des objectifs que vous aviez fixés pour le IX^e Plan, puisque ce n'est pas à la croissance globale des investissements productifs que l'on assiste, mais à leur stagnation, voire à leur baisse en francs constants, comme le soulignent les documents de l'I.N.S.E.E.

En 1984 on a pu constater une baisse de 2 p. 100 des investissements productifs du secteur agricole, une diminution de 6 p. 100 des investissements des grandes entreprises nationales de l'ancien secteur public. Et, si l'on en croit les derniers calculs du Crédit national, la croissance des investissements industriels du secteur concurrentiel, se limiterait en fait à 4 p. 100 en

1984 au lieu des 9 à 12 p. 100 attendus. Ces chiffres ne permettent pas, et de loin, de rattraper la chute des investissements industriels des années 1981, 1982 et 1983, qui a atteint 20 p. 100 par rapport à 1980.

Pendant ce temps, aux U.S.A., en République fédérale d'Allemagne, au Royaume-Uni, des évolutions ont lieu qui peuvent donner envie : plus 31 p. 100 en trois ans aux U.S.A., plus 20 p. 100 au Royaume-Uni, plus 14 p. 100 en République fédérale d'Allemagne.

Globalement, pour la France, retrouver en 1985 le niveau des investissements industriels de 1980 paraît d'ores et déjà un objectif hors de portée. J'aimerais que M. le ministre puisse infirmer ce pronostic et nous dire s'il estime nécessaire — comme nous le pensons — de prendre de puissantes mesures fiscales et financières, ainsi que des mesures de flexibilité pour permettre, enfin, une véritable relance des investissements productifs, sans laquelle nous ne pourrions plus que constater l'accumulation des retards au détriment de l'avenir même de notre pays. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget et de la consommation.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous savez certainement que M. Bérégovoy assiste à la session du fonds monétaire international et qu'il ne peut donc être là pour vous répondre. Mais je le ferai avec plaisir.

Monsieur Zeller, je suppose que vous avez reçu le dossier du C.N.P.F. intitulé *Cortes sur table*, diffusé à 22 000 exemplaires et qui prétend dresser le tableau objectif de la situation économique française. (*Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Robert-André Vivien. C'est indécent comme réponse !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. En reprenant l'argument du C.N.P.F. selon lequel l'investissement productif serait inférieur à son niveau de 1979...

M. Charles Miossec. C'est vrai !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. ...vous me donnez l'occasion de lui répondre et je vous en remercie !

M. Jacques Fouchier. Ce n'est tout de même pas le C.N.P.F. le coupable !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Je dois d'abord dire, s'agissant des chiffres que vous avez donnés sur l'investissement, que vous avez procédé sinon à ce que l'on pourrait appeler des « manipulations » mais, du moins, à une approche très partielle et très curieuse du problème. Vous avez en effet cité les chiffres qui pouvaient appuyer votre thèse en les isolant de leur contexte dans lequel je vais tenter de les replacer. Vous n'êtes d'ailleurs pas le premier à avoir fait cela, car c'est ainsi que l'on a procédé dans le fameux document *Cortes sur table*.

Nous savons tous qu'aux chiffres et aux statistiques on peut faire dire bien des choses ; cela dépend de l'habileté de l'orateur ! Cependant certains chiffres sont incontestables car ils sont reconnus par l'I.N.S.E.E. et je vais vous les donner.

Il est vrai qu'en 1984, comme vous l'avez souligné monsieur le député, car cela confortait votre thèse, certains secteurs de l'activité économique ont connu des difficultés. Tel a notamment été le cas du secteur agricole pour des raisons que vous n'ignorez pas et qui lient à l'abattage bovin. C'est un problème que l'Assemblée nationale ne découvre pas aujourd'hui, hélas ! Il est également exact qu'il y a eu des problèmes et qu'il continue à y en avoir dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Mais vous n'avez pas dit, monsieur le député, alors que cela me paraît être la donnée fondamentale, le fait essentiel, que l'investissement industriel — vous devriez convenir avec moi que c'est le chiffre qui compte — a fortement augmenté en 1984 puisqu'il a progressé de 10 p. 100 et vous vous êtes bien gardé de le rappeler. Cette croissance est importante, monsieur le député, et je sais que vous vous en réjouissiez car l'investissement industriel est à la base de la modernisation de notre appareil de production.

Contrairement à ce que vous avez fait, il faudrait suivre l'évolution sur quatre ans car nous devrions cesser, les uns et les autres, de jouer au jeu qui consiste à isoler l'année qui nous convient et à ne pas prendre en considération celle qui nous dessert. En menant une étude sur quatre ans, on s'aperçoit que la France a fait, dans ce domaine, mieux que ses principaux partenaires européens Allemagne et Royaume-Uni, en particulier. Les Etats-Unis et le Japon ont certes fait encore mieux mais vous me permettez de penser que les comparaisons doivent

d'abord être effectuées avec la Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale, car nous connaissons tous les différences avec les deux autres pays que j'ai cités.

D'autres indicateurs, monsieur le député, confirment ces chiffres. Ainsi le taux de marge des sociétés a augmenté de 1,5 p. 100 en 1984 et il se situe désormais à son niveau le plus élevé depuis 1974. C'est une donnée que personne ne peut contester. De même le taux d'autofinancement des entreprises a atteint 71,2 p. 100 en 1984, soit son meilleur niveau depuis quinze ans. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Je suis heureux de vous l'apprendre !

M. Jean-Claude Gaudin. Soyez donc un peu plus bref !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Monsieur le président Gaudin, je réponds à l'un de vos collègues. Si vous estimez que je suis trop long, dites-le à M. Zeller.

M. Jean-Claude Gaudin. Condensez. Nous comprenons !

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Les discours défaitistes ne sont donc pas de mise. Dans leur grande majorité les chefs d'entre-prise veulent développer leur activité et améliorer leurs performances. Le Gouvernement les y aide.

Je me permettrai tout de même, compte tenu du ton très pessimiste que vous avez donné à votre intervention, monsieur le député, de vous rappeler ce que le Gouvernement a fait pour aider l'investissement.

Les entreprises nouvelles bénéficient depuis 1983 d'une exonération d'impôt sur les sociétés de 100 p. 100 pendant trois ans ainsi que d'une exonération de taxe professionnelle et de taxe foncière.

Un système d'amortissement exceptionnel a introduit la possibilité d'amortir à 100 p. 100 les dépenses de recherche.

Enfin, la loi de finances pour 1985 a introduit le principe de report en arrière des déficits.

Ce sont des données qui infirment votre pessimisme et je vous invite, en terminant, à vous reporter au document qu'a publié le ministère des finances en réponse au document *Cartes sur table*. Vous y trouverez à profusion des chiffres puisque ceux-ci semblent vous passionner ; effectivement, monsieur le député, ils sont passionnants pour l'avenir de ce pays. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

TRAVAUX DU GRAND LOUVRE

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Ma question, relative au musée du Louvre, s'adresse à M. le ministre de la culture. (*Kadhafi ! Kadhafi ! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Gabriel Kaspereit. M. Lang a-t-il une cravate ?

M. Gilbert Gantier. Monsieur le ministre, le musée du Louvre a été fermé pendant les vacances de Pâques. Des dizaines de milliers de touristes français et étrangers se sont heurtés aux portes closes de notre premier musée national. Cela n'est d'ailleurs qu'un aspect d'un problème plus général : les salles du musée du Louvre sont mal entretenues, elles sont souvent fermées faute de gardiens. Cette situation est indigne du pays de culture que nous prétendons être.

Or, au même moment, le Gouvernement fait état de ses ambitieux projets d'aménagement du Grand Louvre. L'on ne saurait certes être contre le Grand Louvre, encore que le prix à payer pour Paris et pour les Parisiens en soit l'horrible ministère des finances qui viendra défigurer d'ici à quelques années le site de la Seine du côté de Bercy.

Mais revenons au Grand Louvre.

J'ai peur que ce projet ne se résume pour le moment qu'à une entrée unique, monumentale certes, mais fort contestée, avec, semble-t-il, un monde de taupinières, — pas moins de 60 000 mètres carrés de souterrains dit-on — dans le sous-sol d'une des plus belles perspectives du monde : l'Arc de triomphe du Carrousel, les Tuileries, l'Obélisque, la Concorde, les Champs-Élysées, l'Arc de triomphe de l'Etoile.

Je ne veux pas engager ici un débat d'esthétique.

Un député socialiste. Cela vaut mieux !

M. Gilbert Gantier. Mais je voudrais aborder le problème sous l'angle financier.

J'ai ici sous les yeux un document, émanant de l'établissement public du Grand Louvre qui fournit le détail de l'enveloppe affectée aux travaux prévus pour le Grand Louvre jusqu'en 1988. Un crédit de 2 milliards de francs y est inscrit dont 217 millions pour la Cour carrée, 1 182 millions pour la cour Napoléon, 562 millions pour les opérations communes, mais moins de 2 p. 100 du total pour le musée proprement dit.

Et encore la plus grande partie de ce pourcentage est-elle destinée au musée de la mode, c'est-à-dire à un aspect un peu particulier du Grand Louvre.

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française. Les mannequins !

M. Gilbert Gantier. Est-il vrai qu'en 1988 nous disposerons d'une pyramide pour entrer au Louvre, de souterrains pour ne pas voir la perspective des Tuileries, mais pratiquement d'aucun aménagement nouveau pour un musée tout à fait délabré ? Ne bradez-vous pas ainsi, monsieur le ministre, l'héritage précieux que vous avez reçu ? (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Robert-André Vivien. C'est vrai !

M. Gilbert Gantier. Je veux parler de la loi-programme sur les musées, œuvre du précédent septennat, qui avait permis des travaux importants dans les musées de province...

M. François Loncle. La culture giscardienne, ça c'était quelque chose !

M. Gilbert Gantier. ... ainsi qu'une remise en état du tissu muséographique de Paris, et notamment le réaménagement remarquable du pavillon de Flore.

En conclusion, monsieur le ministre, je vous poserai plusieurs questions.

Premièrement, quel sera le coût global de l'opération d'investissement prévu pour la seule entrée du Louvre et pour son environnement ?

Deuxièmement, quelles seront les charges annuelles de fonctionnement que l'on a tendance à oublier, comme on l'a vu à La Villette et ailleurs ?

Plusieurs députés socialistes. La Villette !

M. Gilbert Gantier. Avez-vous prévu enfin le financement de l'indispensable parking ?

Ne pensez-vous pas, je le répète, que vous allez brader l'héritage reçu de vos prédécesseurs, notamment grâce à la loi sur les musées ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. La cravate, la cravate !

M. Gabriel Kaspereit. On dirait Kadhafi ! Le carnaval est fini !

M. Jean Brocard. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. Cette tenue est vraiment ridicule !

M. le président. S'il vous plaît !

M. Alain Bonnet. Ils ne veulent pas de réponse. Cela ne les intéresse pas !

M. Gabriel Kaspereit. Vous êtes embarrassé, monsieur le président !

M. Jacques Lang, ministre de la culture. Vous avez dit, monsieur Gantier, parlant d'un exemple précis, que cette situation était indigne d'un pays de culture. Je reprends cette affirmation à mon compte et je vous rappelle que, lorsque j'ai eu l'honneur de devenir ministre de la culture, il y a près de quatre ans, moins de deux millions de francs étaient consacrés en tout et pour tout, dans ce pays de culture, aux musées de province dont vous parliez avec tant de considération. Aujourd'hui, ils disposent de plus de trente millions de francs. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Michel Noir. Oui, mais combien donnent les régions ?

M. le ministre de la culture. Puisque M. Gantier se préoccupe tant — et je l'en remercie — du développement des musées de province, je lui indique qu'au moment où nous parlons, plus de 200 chantiers sont ouverts à travers le pays et plusieurs d'entre vous, ici présents, le savent, non seulement sur les bancs de gauche, mais aussi sur ceux de droite.

Nous étions, voici quelques mois, monsieur le maire de Bordeaux, dans votre ville pour inaugurer successivement trois nouveaux musées. (*Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Eh oui !

M. Robert-André Vivien. C'est une majorité d'idées !

M. le ministre de la culture. Je vais compromettre d'autres députés. C'est ainsi que je rendrai visite la semaine prochaine à M. Séguin (*exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*), à Epinal, et nous irons ensemble voir son musée de l'image

Un député de l'union pour la démocratie française. En costume marin ! (Rires.)

M. Francis Geng. D'autres noms !

M. le ministre de la culture. Allons-y ! Certains ne sont pas là. Je vais vendredi à Grenoble, chez M. Carignon (exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française) où nous allons jeter les bases d'un centre d'art contemporain. A Grenoble, monsieur le président. (Rires sur les mêmes bancs.) Et à Marseille, monsieur Gaudin !

M. Emmanuel Aubert. M. Fabius n'a pas l'air très content !

M. le ministre de la culture. Mesdames, messieurs les députés, au fond, beaucoup de choses pour nombre d'entre vous ne sont pas compréhensibles. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Pascal Clément. Expliquez-les nous !

M. le ministre de la culture. Vous ne comprenez pas qu'un Gouvernement sans esprit partisan puisse travailler pour le bien du pays avec l'ensemble des maires de France quels qu'ils soient. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

J'aborde, si toutefois vous souhaitez m'écouter, la question évoquée par M. Gantier sur le Grand Louvre.

L'enveloppe qui a été retenue pour l'ensemble de l'opération s'élève à deux milliards de francs et contrairement à ce que vous avez indiqué, monsieur Gantier — et je suis prêt à vous fournir d'autres renseignements — une partie de cette enveloppe sert à la réhabilitation du palais, une autre à la restauration du bâtiment et à la rénovation des salles, indépendamment même du budget normal qui est affecté au fonctionnement du Louvre et qui n'est pas comptabilisé dans les chiffres que vous citez à l'instant. Au total, ce sont plus de 500 millions de francs qui sont consacrés à la restauration, à l'aménagement de la crypte de Philippe Auguste, aux fouilles archéologiques et aux aménagements muséographiques. Et je dis bien : indépendamment des dépenses normalement faites par le Louvre pour assurer la restauration des salles.

Je précise que le montant de ces enveloppes a été fixé voici trois ans et demi et a été intégralement respecté. J'aurais souhaité qu'en votre temps, vous ayez avec les prévisions qui furent les vôtres, autant de rigueur. Nous avons, par exemple, hérité du chantier d'Orsay que vous aviez à l'époque évalué à 350 millions de francs et qui coûtera au pays près d'un milliard de francs.

M. Gilbert Gantier. Ça n'a rien à voir !

M. le ministre de la culture. Alors, je vous en prie, monsieur Gantier, prenez modèle sur la rigueur qui caractérise la gestion du ministère de la culture. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Gabriel Kasperait. C'est amusant !

M. Gilbert Gantier. Ne changez pas de sujet !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

ARRÊT DES EXPULSIONS DE LOCATAIRES

M. le président. La parole est à M. Hage.

M. Georges Hage. Ma question s'adresse au ministre de l'urbanisme, du logement et des transports.

La période de protection des locataires visés par une mesure d'expulsion pour non-paiement de leur loyer et de leurs charges s'est achevée ces jours-ci. Un nombre croissant de ces familles tombent sous le coup de ces mesures. Tous les députés le constatent dans leurs permanences, mais les statistiques des services ministériels font état, elles aussi, d'une augmentation spectaculaire — 50 p. 100 en un an — des expulsions exécutées.

L'immense majorité de ces locataires sont de bonne foi, mais ils n'ont le choix qu'entre payer leur loyer, leurs charges, leurs factures d'eau, de gaz et d'électricité ou mourir leur famille.

Dans son article 26, la loi Quilliot, qui a été promulguée le 22 juin 1982 — il y aura bientôt trois ans ! — disposait qu'une loi ultérieure mettrait fin aux expulsions injustes, réglerait la question de l'indemnisation des propriétaires, déterminerait les ressources affectées à cette indemnisation et les modalités de logement des locataires. Et le ministre s'était même engagé, dans cette enceinte, à déposer un tel projet avant un an. D'ailleurs, le tribunal de Lille a rejeté une demande d'expulsion au motif que le Gouvernement n'avait pas promulgué la loi annoncée.

Je souhaite que ce jugement fasse jurisprudence. Notre groupe déposera incessamment une proposition de loi concrétisant les intentions de cet article 26 injustement oublié. Mais

pouvez-vous, monsieur le ministre, nous affirmer que, dans le respect des engagements pris, une loi réglementant les expulsions sera adoptée avant la fin de cette législature ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le député, les expulsions sont des décisions de justice, mais le Gouvernement a, depuis 1981, pris toutes les dispositions pour distinguer et traiter avec bienveillance celles qui sont liées à des difficultés sociales.

Chacun doit pouvoir être logé décemment, c'est-à-dire en période de prospérité comme en période de crise. Actuellement la solidarité s'impose et le Gouvernement agit avec détermination dans ce sens.

Dès le 22 juillet 1981, le ministre de l'intérieur et de la décentralisation a demandé aux préfets de veiller à tous les cas sociaux et, en cas de présence au foyer d'enfants ou de personnes âgées, de favoriser le relogement des personnes sous le coup d'une décision judiciaire d'expulsion.

En ce qui concerne les situations extrêmes où l'expulsion est refusée, un chiffre suffit pour caractériser l'effort de solidarité accompli : les indemnités versées aux propriétaires qui se sont heurtés à un tel refus ont atteint 60 millions de francs en 1984.

Mais ce problème doit d'abord être traité sur le plan de la prévention. C'est pourquoi, pour soutenir les familles qui ont des difficultés temporaires à payer leur loyer, le Gouvernement a encouragé les départements et les agglomérations à créer dès juin 1981 des « fonds d'aides aux impayés de loyer » qui associent les bureaux d'aide sociale des communes, les caisses d'allocation familiale, les Assedic, les caisses d'assurance maladie.

M. Jean-Louis Goasduff. C'est un transfert de charges !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. L'Etat apporte 35 p. 100 du total des contributions financières, destinées à des avances remboursables sans intérêt, consenties aux ménages pour leur permettre de payer leur retard de loyer et d'éviter qu'ils ne soient expulsés. Trente-six fonds d'aide ont été créés depuis quatre ans, qui ont soutenu plus de 15 000 familles en difficulté, et cinquante sont en cours de constitution.

En 1984, le Gouvernement, devant le succès de cette formule a décidé d'en étendre le bénéfice au parc locatif privé, dans les mêmes conditions de participation de l'Etat.

Enfin, pour favoriser l'accueil et le maintien dans les H. L. M. des familles en grande difficulté, le Gouvernement favorise également la création dans les départements de « fonds de garantie » alimentés par des subventions provenant exclusivement de l'Etat. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

EMISSION « LA GUERRE EN FACE »

M. le président. La parole est à M. Combasteil.

M. Jean Combasteil. Monsieur le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques et de la communication, demain jeudi, une chaîne de télévision va diffuser une émission intitulée : « La guerre en face », animée par M. Yves Montand.

Cette émission, soutenue par une très forte publicité, connaîtra sans doute un fort taux d'écoute. Selon des informations diffusées par la presse écrite, cette production constituera un long panégyrique de la guerre et de la nécessité d'une poursuite et d'une recrudescence de la course aux armements. Ce qu'il est commun d'appeler « la guerre des étoiles » y tiendra vraisemblablement une large place. Les thèses reaganiennes, chères à Yves Montand et à la droite française, trouveront dans cette émission un écho très large et longuement amplifié.

Il s'agit donc d'une présentation unilatérale et partisane d'une question de la plus haute importance puisqu'elle porte sur la guerre et sur la paix. Nulle voix ne pourra se faire entendre pour défendre une autre conception des relations internationales, une autre vision de l'évolution de nos sociétés. Les partisans de la paix — et ils sont nombreux dans notre pays — seront les grands absents de cette émission, à un moment où tous les va-et-vient en guerre se déchainent dans le monde entier. Il s'agit donc bien d'une désinformation inadmissible s'agissant d'un tel sujet. L'opinion publique française a le droit de connaître les arguments des défenseurs de la paix ainsi que l'état actuel des négociations internationales.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, nous vous demandons d'intervenir auprès de la direction de la chaîne organisatrice... (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Edmond Alphandéry. Et la liberté de la télévision ?

M. Jean Combasteil. ... pour qu'une émission de même durée, à la même heure d'écoute, soit très rapidement programmée afin que s'exprime la voix de la paix et du désarmement. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. Edmond Alphandéry. Quel culot ! Vous ne manquez pas d'air !

M. Paul Balmigère. Laissez le secrétaire d'Etat répondre !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, il me faut une fois de plus vous rappeler, ainsi qu'à l'ensemble de la représentation nationale, premièrement qu'il n'y a plus de ministère de l'information dans le gouvernement de la République, deuxièmement, que les présidents des sociétés de programme de télévision ne sont plus nommés en conseil des ministres ;...

M. Emmanuel Aubert. A part Heberlé !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. ...troisièmement, qu'ils ne sont plus soumis en rien à l'autorité politique ; quatrièmement, qu'ils assument seuls la pleine responsabilité de la programmation de leur chaîne ; cinquièmement, enfin, que la loi de juillet 1982 sur la communication audiovisuelle a institué des procédures telles que le droit de réponse, l'organisation des campagnes électorales, le droit de réplique, destinées à assurer, sous la responsabilité de la Haute autorité de la communication audiovisuelle, l'équilibre et le pluralisme des opinions.

Je suis toujours surpris lorsque des parlementaires s'adressent à moi sur ces sujets et prouvent ainsi qu'ils n'ont pas encore admis les données, pourtant simples, qui sont inscrites dans une loi votée depuis bientôt trois ans. Et pourtant, je constate qu'on ne cesse de me poser des questions sur ce même thème, qu'elles soient orales ou qu'elles soient écrites.

M. Michel Noir. On vous connaît !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. Mais votre question à vous, monsieur le député, a ceci de singulier qu'elle ne concerne pas une émission déjà diffusée, mais qu'elle porte sur une émission programmée pour demain soir sur F.R.3.

Permettez-moi de vous dire que c'est une démarche qui s'apparente, d'une certaine manière, à un procès d'intention (protestations sur les bancs des communistes) et qui pourrait, à la limite, suggérer l'idée d'une intervention de l'exécutif sur les programmes de la télévision, pratique que l'on pourrait qualifier de censure préalable.

M. Emmanuel Hamel. C'est la censure soviétique !

M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat. La loi sur la communication audiovisuelle votée par le Parlement n'institue pas une telle procédure ; c'est un rôle que je ne revendique pas et que je n'ai ni le droit ni l'envie d'assumer. J'ajoute enfin que les producteurs de cette émission ont prévu, après la partie de fiction dont vous avez parlé, de diffuser un entretien de M. Henu, ministre de la défense, avec trois journalistes spécialistes des questions de défense. (Applaudissements sur de nombreux bancs des socialistes.)

M. Paul Balmigère. C'est maigre comme réponse !

PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, vous avez inauguré votre train forum « Vive l'école ». Cela donne l'impression davantage, à mon sens, d'une opération politico-publicitaire (rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française) plutôt que d'une réelle promotion de l'école publique, opération publicitaire où je dois bien relever des convergences avec des gens peu enclins d'ordinaire à défendre l'école publique, et je ne suis pas le seul à noter ces convergences. On a parlé dans la presse, ce matin, de débat courtois, feutré, convivial, etc.

Vous avez déclaré l'année 1985 année de l'école publique. Mais, au-delà des discours, la seule chose qui compte pour nous et pour le pays c'est la réalité des faits. Or, dans toutes les académies, sont examinées actuellement les cartes scolaires. Les mesures prévues par le Gouvernement pour la prochaine rentrée suscitent de très vives inquiétudes.

Parents d'élèves, enseignants, organisations diverses ont entrepris des actions, et toutes ces luttes justifiées posent la question des moyens.

La suppression de postes, la fermeture de classes, de sections, voire d'établissements, l'alourdissement des effectifs, le non-remplacement des maîtres en congé, tels sont les faits.

Non seulement ils ne permettent pas de répondre aux immenses défis que nous posent les mutations de notre temps, mais ils s'inscrivent dans une adaptation à la gestion de la crise.

C'est un véritable système ségrégatif d'enseignement que vous mettez en place. Il ne débouche, pour le plus grand nombre, ni sur la qualification ni sur l'emploi productif. Il tend à accompagner la précarisation des tâches pour la plupart des jeunes.

Le résultat concret, ce sont des difficultés aggravées pour les enseignants, pour les jeunes, surtout pour ceux des milieux les plus modestes.

Il convient en effet de relever, pour la déplorer, une nouvelle aggravation des retards scolaires dans les communes les plus populaires. Tous les effets positifs de certaines mesures prises en 1981, comme les Z.E.P., sont remises en cause.

On ne soulignera jamais assez l'extrême gravité d'une telle situation et d'une telle politique pour un pays comme la France à l'aube du xxi^e siècle.

Je vous demande, monsieur le ministre, quelles mesures vous comptez prendre, quels moyens supplémentaires vous comptez accorder pour stopper les dégradations et pour assurer une bonne rentrée scolaire en septembre 1985 ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, dans toutes les académies de France vont être organisées pendant un mois et demi des semaines de l'éducation. Le train forum de l'éducation a pour objectif de montrer l'école publique et le rôle qu'elle peut jouer dans la modernisation du pays.

M. Jean-Louis Gauduff. Et l'école privée ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Il ne me paraît pas bon que l'école publique soit connue seulement à travers un discours misérabiliste. Il faut montrer la richesse de l'école publique, les initiatives qui y sont prises, le rôle des maîtres, la compétence et le dévouement des enseignants au service de nos jeunes.

M. Raoul Bayou. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je ne pense pas que ce soit rendre service ni au pays ni à l'école publique que de ne montrer celle-ci que sous l'angle des problèmes qui s'y posent à coup sûr, mais que nous essayons de résoudre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Le pays a besoin de se réapproprier son école publique. On ne peut pas faire vivre une grande institution comme celle-là en la montrant simplement à travers le prisme déformant de certaines revendications catégorielles, qui peuvent être légitimes du point de vue de ceux qui les présentent, mais qui ne résument pas toute l'école.

L'école, c'est autre chose, monsieur le député. Elle est au service des enfants ; elle est faite pour les enfants.

Vous avez posé le problème de la prochaine rentrée. Entre 1980 et 1985, les écoles oré-élémentaires et élémentaires auront accueilli 400 000 élèves de moins. C'est la conséquence de la démographie. Pour ma part, je le regrette, mais je le constate.

A la rentrée prochaine, nous compterons 25 000 enfants de moins dans nos écoles. L'effectif moyen par classe est tombé à un peu moins de vingt-deux élèves. J'observe que, depuis 1981, 8 000 emplois nouveaux ont été créés. Il faut donc raisonner à partir de l'effectif total des instituteurs, soit un peu plus de 300 000, pour apprécier ce que représente la suppression de 800 emplois d'instituteur que prévoit le budget de cette année.

Ces suppressions d'emplois correspondent à la déflation des effectifs, dont il faut bien tenir compte. Cela n'empêche pas le Gouvernement d'accorder tous ses soins à la priorité qu'est la formation des instituteurs, portée à quatre ans, ainsi qu'à la revalorisation de leur situation.

Dans le secondaire, 2 300 emplois ont été créés par le budget, auxquels s'ajoutent plus de 700 emplois au titre du plan « 60 000 jeunes ». Il convient encore d'ajouter qu'un millier d'enseignants entreront en fonction lors de la prochaine rentrée, à la suite de l'augmentation du nombre de postes mis au concours d'agrégés et de certifiés. Ce nombre a augmenté de 57 p. 100 par rapport à l'an dernier : 3 300 postes contre 5 300. En effet, s'il y a une baisse démographique dans le primaire, les effectifs des lycées doivent croître. Ils ont d'ailleurs crû de 200 000 depuis 1981, et nous entendons qu'ils croissent encore de 200 000 d'ici 1990 et passent de 1,2 million à 2 millions d'ici à l'an 2000, et cela malgré la chute démographique. Tous les moyens doivent donc être concentrés sur le secondaire, en particulier sur l'enseignement technique, le second cycle long et, bien entendu, l'Université, car nous manquons d'étudiants. C'est cela le sens de la politique éducative.

Parlons de la manière la plus claire. Il y a 800 suppressions de postes d'instituteur sur 330 000. Ce retrait d'emplois s'accompagne d'une redistribution des moyens portant sur 400 postes

pour compenser les inégalités qui existent et qui sont considérables entre académies ou départements. Mais cette opération, monsieur le député, a été conduite de manière à tenir compte de la spécificité de chaque département. Elle a été modulée selon l'ampleur de la baisse démographique. Dans certains départements, la démographie continue d'augmenter. Elle a été modulée aussi en fonction du taux d'encadrement, qui est variable, et de la préscolarisation. Plus on ouvre d'écoles maternelles dans un département, moins il y a de retraits de postes. Et nous allons créer cette année plus de 2 000 nouvelles classes maternelles.

Enfin, dernier élément dont on a tenu compte : les exigences d'un plan de formation continue et du remplacement des instituteurs qui sont en congé de formation.

J'ajoute, monsieur le député, que le secteur rural est épargné pour toutes les écoles qui ont moins de quatre classes et où il n'y a aucune suppression. Il existe plus de 1 000 classes où il y a moins de neuf élèves, en région de montagne ou en zone rurale profonde.

Et vous ne pouvez pas prétendre que l'effort pour les zones d'éducation prioritaires ait été ralenti. Naturellement, dans les Z. E. P. il y a aussi des mouvements démographiques. Dans certains quartiers, la population diminue considérablement. Mais ce qui est fait dans le domaine des zones prioritaires est maintenu et sera même accentué.

Par conséquent, je pense que votre propos n'est pas juste, et je tiens à vous le dire.

Dans chaque département, les organisations syndicales représentatives et les élus concernés ont été consultés. Ce n'est pas parce qu'il y a quelquefois des fermetures de classes que ces fermetures ne doivent pas avoir lieu. Elles peuvent avoir lieu légitimement. Il faut tenir compte des besoins réels. Et ce n'est pas au secrétaire de L'école et la nation que j'apprendrai que l'école publique est au service de la nation...

M. Bernard Poignant. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. ...qui lui donne ses moyens et qui entend que ceux-ci soient utilisés judicieusement, chaque ordre d'enseignement ayant ses problèmes et devant prendre sa part de l'effort (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

SITUATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE

M. le président. La parole est à M. Lauriol.

M. Marc Lauriol. Ma question s'adresserait à M. le Premier ministre s'il nous avait fait l'honneur d'être encore présent parmi nous.

La démarche du Gouvernement en Nouvelle-Calédonie présente des aspects aussi alarmants que surprenants.

Il n'y a pas tellement longtemps, nous avons entendu, émanant d'une auguste source, l'affirmation selon laquelle le pouvoir exécutif se refuserait à appliquer « la force injuste de la loi », selon ses termes, ce qui, de la part de l'autorité précisément chargée par la Constitution de faire appliquer les lois est pour le moins scabreux. Cela est d'autant plus grave que la loi en cause n'est autre que la loi de 1984 portant statut de la Nouvelle-Calédonie, issue d'un projet gouvernemental et votée par la majorité de cette assemblée. Comprenez qui pourra !

Il y a peu de temps, le député du Gouvernement en Nouvelle-Calédonie a exprimé publiquement le désir de voir transférées au gouvernement national, à Paris, des compétences qui relèvent de l'assemblée et du gouvernement territoriaux, pourtant régulièrement constitués. Ce transfert, comme chacun sait, aboutirait à une administration directe que condamnent le bon sens et la loi, et cela parce que les autorités locales régulières ne conviennent pas politiquement au député du Gouvernement.

En toute occasion, M. le Premier ministre prône une très large concertation, et c'est parfait. Mais le 7 janvier dernier, son représentant en Nouvelle-Calédonie a exposé à la télévision et devant la nation, durant quarante minutes, un projet très élaboré, détaillé, minutieux, assorti d'un calendrier précis, d'ailleurs non respecté. Le Gouvernement a alors abattu toutes ses cartes en public. Et c'est maintenant qu'il demande de consulter ! Si nous comprenons bien, en Nouvelle-Calédonie, le Gouvernement décide d'abord, consulte ensuite, mais flotte toujours.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Marc Lauriol. Et ce flottement est bien la chose la plus grave. Car, naturellement, il débouche, hélas ! sur des hésitations, des incertitudes, un malaise profond qui étirent la population du territoire, et, finalement, sur le désordre et la violence. L'explosion d'hier au lycée Lapérouse de Nouméa en

est la dernière manifestation. La dernière victime en a été cette enseignante lapidée à mort au volant de son automobile. Et M. Tjibaou, samedi dernier, a annoncé très officiellement qu'il continuerait ces violences tant que l'indépendance ne serait pas accordée, bien que chacun sache qu'il est minoritaire. Cela n'a pas empêché le Gouvernement de l'inviter à Paris où il arrive aujourd'hui dans des conditions sur lesquelles mon ami Jacques Baumel posera tout à l'heure une question plus précise.

Me référant à l'action générale du Gouvernement en Nouvelle-Calédonie, je pose deux questions :

Premièrement, quand le Gouvernement se décidera-t-il à mener une action plus cohérente et invitera-t-il ses représentants à faire de même ?

Deuxièmement, et surtout, quand le Gouvernement fera-t-il appel, pour le respecter, au suffrage universel qui est et doit rester la seule loi suprême sur tout le territoire de la République ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Où est le Premier ministre ?

M. André Labarrière, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le député, je tiens tout d'abord à excuser M. le Premier ministre qui, comme vous le savez...

M. Claude Labbé. Il est là ! Il parle dans les couloirs !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement... est toujours présent dans l'hémicycle pour la séance des questions au Gouvernement. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Francis Geng. Où est M. Lemoine ?

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Messieurs, je remplis mon rôle. Je ne parcours pas les couloirs comme vous pour y voir je ne sais quoi. Je reste ici. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

Je voudrais simplement dire à M. Lauriol que je suis très sensible à l'hommage qu'il vient de rendre au Premier ministre en soulignant son souci de concertation. M. le Premier ministre y sera très sensible.

Je veux rappeler les termes de nos précédentes interventions sur la Nouvelle-Calédonie où nous avons marqué la nécessité d'une action des pouvoirs publics axée sur les deux principes d'ordre et de dialogue.

M. Jean-Louis Goasdouff. Cela a été le désordre !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Certes, en ce qui concerne l'ordre, nous avons dû déplorer, au début de ce mois, la mort d'une enseignante, Mme Heurtaux, tuée par un jet de pierres. La région de Houailou, où se sont déroulés ces événements, connaissait depuis quelques jours un climat d'insécurité lié à l'action de jeunes incontrôlés échappant à l'encadrement de quelque autorité que ce soit : Etat, partis politiques, chefs coutumiers.

M. Roger Corréze. Que vous soutenez !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Cette situation avait rendu nécessaires précédemment plusieurs interventions des forces de gendarmerie.

A l'issue de ce tragique événement, une opération des forces de l'ordre a permis l'arrestation d'un certain nombre de jeunes gens. Il n'est pas possible, pour l'heure, de savoir si le coupable se trouve parmi ceux-ci.

Je voudrais redire, à cette occasion, l'émotion du Gouvernement et les condoléances que j'adresse à la famille de la victime et notre souci que soient livrés à la justice les coupables.

Sur le plan du dialogue, durant la période qui vient de s'achever, une réflexion sur l'avenir, accompagnée de très nombreux contacts, a pleinement mobilisé le député général et son équipe.

Les propositions pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie qui ont été remises au Président de la République et au Premier ministre font l'objet d'une étude attentive.

M. Robert-André Vivien. Au Val-de-Grâce !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Le Gouvernement fera connaître ses conclusions, je le pense, d'ici la fin du mois.

M. Marc Lauriol. Et le 7 janvier alors ?

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je redie à nouveau ici que nous devons prendre nos responsabilités dans le choix qui sera fait pour un avenir conforme aux intérêts de la Nouvelle-Calédonie et de la France.

M. Jean-Louis Goasdouff. Et de la démocratie !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Il appartiendra au Parlement, le moment venu, de se prononcer sur ce qui, dans ces choix, relève de ses compétences. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

VENUE A PARIS A L'INVITATION DU MINISTRE DE LA CULTURE
DE JEAN-MARIE TJIBAOU

M. le président. La parole est à M. Baumei.

M. Jacques Baumei. Mes chers collègues, la situation de la Nouvelle-Calédonie est suffisamment dramatique — on vient encore de le rappeler il y a un instant...

M. Jean-Louis Goasduff. Et pourtant le Premier ministre n'est pas là !

M. Jacques Baumei. ... pour que l'on ne l'aggrave pas par d'intempestives initiatives...

Plusieurs députés socialistes. Pasqua ! Pasqua !

M. Jacques Baumei. ... ou d'intolérables provocations.

L'invitation officielle, lancée par M. le ministre de la culture, ici présent, au chef du F.L.N.K.S., M. Tjibaou, à inaugurer demain un bien étrange exposition sur l'imaginaire dans le Pacifique, dont le titre est tout un symbole, permettez-moi de vous le dire. L'imaginaire ! Pauvre Malraux !

Cette invitation relève de ces initiatives intempestives, et je ne veux pas outrer le langage. En effet, la présence d'un homme comme M. Tjibaou aux côtés de représentants du gouvernement français est un soufflet à tous nos compatriotes, dont beaucoup ont été victimes des exactions de sa formation. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Elle est, que vous le vouliez ou non, une gifle pour notre pays dont le Gouvernement, quelle que soit son orientation, a le devoir de faire respecter les lois de la République et l'unité nationale. (Très bien ! et applaudissements sur les mêmes bancs.)

Bien entendu, pour tenter de justifier cette invitation, j'imagine que le ministre de la culture invoquera un argument qui m'a été donné officieusement : M. Tjibaou a été invité en sa qualité de président d'une vague commission culturelle, technique et scientifique de Nouvelle-Calédonie, dont il garde la responsabilité alors que, dans la loi de 1984, votée par la majorité socialiste, à partir d'un projet du Gouvernement, il est nettement indiqué que l'on doit rétrocéder tous ces comités — le comité culturel, le comité du développement, le comité foncier — à la nouvelle autorité légitime qu'est le gouvernement du territoire. Or, par trois fois, M. Pisani a refusé cette rétrocession, et l'on comprend pourquoi. Il s'agit de conserver quelques lambeaux de légitimité et de responsabilité à M. Tjibaou qui, grâce à cela, peut notamment être invité officiellement en France à participer à une inauguration — ô scandale ! — à l'ancien Musée de la France d'outre-mer...

M. Gabriel Kaspereit. C'est un comble !

M. Jacques Baumei. ... et cela deux jours avant sa participation active à une manifestation organisée par la Ligue communiste et autres mouvements révolutionnaires, avant qu'il aille, grâce à son séjour et à l'invitation du Gouvernement, chercher quelque soutien auprès de ses amis gauchistes « verts » de Bonn ou de ses amis d'Alger et d'ailleurs.

C'est une attitude que l'on ne comprend pas. Je souhaite donc demander très respectueusement à M. le ministre de la culture dans quelles conditions et pourquoi on a inventé de toutes pièces cette exposition, qui vient tout à fait à point pour justifier une certaine politique, et quelles sont les raisons qui font qu'on a cru devoir recevoir officiellement à cette exposition M. Tjibaou.

Deux mots encore, car je ne veux pas prolonger le débat. Alors que vous vous apprêtez, monsieur le ministre, à recevoir demain M. Tjibaou à Vincennes, en ce moment même ont lieu tout près d'ici les obsèques de Mme Heurtaux, cette enseignante tombée victime de son devoir et dont le corps a été ramené cette nuit dans le même avion que M. Tjibaou. Quelle tristesse !

A ces obsèques, le président du gouvernement légitime du territoire, M. Dick Ukeiwé, sera présent, mais il n'y aura pas de représentation du Gouvernement français. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Roger Corrèze. Quelle tenue !

M. Gabriel Kaspereit. Oui, quelle tenue ! On dirait Kadhafi !

M. Jack Lang, ministre de la culture. Monsieur le député, j'ai écouté votre collègue avec attention. Ayez donc la courtoisie...

M. Gabriel Kaspereit. Répondez donc !

M. le ministre de la culture. Monsieur Kaspereit, vous êtes de plus en plus grossier !

M. Gabriel Kaspereit. Cela ne vous regarde pas ! Habillez-vous comme tous les Français !

M. le ministre de la culture. Cessez d'être grossier, monsieur Kaspereit ! (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. Monsieur Kaspereit, s'il vous plaît !

M. Gabriel Kaspereit. Non, monsieur le président ! Ce n'est pas une tenue française. C'est d'un ridicule !

M. Joseph Pinard. Et alors ? Il n'y a plus de soutane !

M. Roger Corrèze. C'est une tenue de Chinois ! Quelle tristesse !

M. Jean-Louis Goasduff. Et le règlement, monsieur le président ?

M. le ministre de la culture. Mesdames, messieurs, vous avez à l'instant un exemple de l'intérêt tout particulier et désintéressé que certains députés portent à la Nouvelle-Calédonie !

M. Gabriel Kaspereit. Taisez-vous donc ! Ça n'est pas à vous de dire cela ! Vous êtes le dernier à pouvoir le dire !

M. le ministre de la culture. Monsieur Kaspereit, souhaitez-vous répondre à ma place ?

M. Gabriel Kaspereit. Ce n'est pas à moi de répondre !

M. le ministre de la culture. Alors, taisez-vous !

M. le président. Monsieur Kaspereit, seul M. le ministre a la parole.

M. Gabriel Kaspereit. Qu'il réponde donc !

M. le ministre de la culture. Le « musée imaginaire des arts de l'Océanie » est une manifestation qui a été préparée voici deux ans par M. Victor Beyer, inspecteur général des musées de France — et, comme chacun sait, un dangereux militant canaque — pour être présenté au festival des arts de l'Océanie, lequel devait initialement se tenir à Nouméa au mois de décembre dernier.

Le festival a lieu tous les quatre ans — le dernier s'est tenu en Nouvelle-Guinée — à l'initiative du conseil des arts du Pacifique. Il avait été organisé sur place par l'office culturel, scientifique et technique canaque, organisme public officiellement créé en 1982. Il a dû être annulé pour les raisons que l'on sait.

Nous avons pensé que les efforts d'un grand nombre de collectionneurs de différents pays — l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la France même — et de différents territoires : les îles Salomon, les îles Marquises, Hawaï, méritaient d'être connus par un très large public. Il m'a paru opportun de profiter du rassemblement des collections internationales ainsi réunies pour présenter à Paris cette exposition, avec l'accord et le soutien des conservateurs, dans l'un de nos musées nationaux, le musée des arts africains et océaniques.

M. Emmanuel Aubert. Et pour faire venir Tjibaou !

M. le ministre de la culture. L'exposition, je le précise pour ceux que cette question intéresse, comprend non seulement des objets de Nouvelle-Calédonie, mais aussi, je le répète, des collections de différents pays du Pacifique.

C'est la première fois que seront réunies dans une grande exposition des collections de cette importance. Comme il est normal, j'ai invité à cette exposition l'ensemble des personnalités qui ont contribué à sa préparation.

C'est ainsi qu'ont été invités le président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, MM. Pidjot et Lafleur, députés, M. Milaud, sénateur, M. Tidjine, ministre de la culture, MM. Salmon et Juventin, députés de Polynésie française, M. Godin, conservateur du musée de Nouméa, MM. Brial et Makapé Papilio, respectivement député et sénateur de Wallis-et-Futuna. Ont également été invités et seront présents demain les ambassadeurs de grands pays amis comme l'Australie...

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. C'est opportun, vraiment !

M. le ministre de la culture. ... la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis et la Nouvelle-Guinée, en même temps qu'un grand nombre de personnalités scientifiques et culturelles de France et d'autres pays.

Effectivement, M. Tjibaou figure parmi les centaines d'invités qui ont été conviés à cette inauguration. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jean-Louis Goasduff. Par hasard, sans doute ?

M. le ministre de la culture. Je conclurai en disant que si certains d'entre vous, messieurs, avaient eu moins de mépris pour la culture de ces pays, nous n'en serions pas où nous en sommes aujourd'hui. (Très bien ! et applaudissements sur les bancs des socialistes.)

ABSENCE DE RÉGLEMENTATION DU STOCKAGE DE LA DIOXINE

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Masson.

M. Jean-Louis Masson. Ma question s'adresse à Mme le ministre de l'environnement.

Je rappelle, madame le ministre, que la pollution par la dioxine est particulièrement dangereuse. L'accident de Seveso l'a d'ailleurs montré récemment. Je souhaiterais donc que vous vouliez bien m'indiquer pourquoi, à ce jour, votre ministère n'a toujours pris aucune mesure réglementaire sérieuse, d'une part pour interdire l'introduction en France de résidus contenant la dioxine et, d'autre part, pour fixer clairement des seuils de pollution.

De longue date, E.D.F. utilise en France du pyralène dans ses condensateurs et dans ses transformateurs industriels. Or ce produit est hautement toxique, et cancérigène, et la plupart des pays étrangers, tout au moins la plupart des pays étrangers quelque peu évolués, ont interdit son utilisation.

M. Joseph Pinard. Et M. Masson a les mains dans les poches !

M. Jean-Louis Masson. Or, je constate qu'il n'en est rien en France.

Le pyralène, s'il n'est pas inflammable, possède, outre son pouvoir cancérigène, la faculté, lorsqu'on le pyrolyse, c'est-à-dire lorsqu'il est soumis à la chaleur, de se transformer en furane et en dioxine. C'est une raison supplémentaire qui devrait militer en faveur d'une réglementation en la matière.

Vous savez que, récemment, un transformateur industriel a explosé dans un immeuble à Reims. Non contents de ne pas prendre les mesures nécessaires, les agents d'E.D.F. ont incité les habitants de cet immeuble à réintégrer leurs appartements. Or, une analyse récente a fait apparaître que le taux de dioxine le long des murs était mille fois supérieur à la norme limite en vigueur dans certains pays du nord de l'Europe. J'ai donc été très surpris de la carence des services du ministère de l'environnement qui ont accepté tacitement un tel comportement irresponsable de la part d'E.D.F.

J'ai été plus surpris encore lorsque j'ai appris, il y a quelques jours, que les mêmes services du ministère de l'environnement avaient autorisé l'importation en France d'ordures prétendument ménagères, mais en fait copieusement arrosées de déchets industriels, qui devaient tout simplement être dispersées sur une décharge publique dans le département dont je suis député.

Heureusement, les élus locaux et bien évidemment, toute la population ont réagi très vigoureusement et ces ordures ménagères sont réparties d'où elles venaient, c'est-à-dire en Allemagne.

Cependant, madame le ministre, cela ne peut plus durer de la sorte. Certes, le Gouvernement est très occupé actuellement par nombre d'idées et de programmes, mais il convient que votre département ministériel mette en œuvre certaines actions urgentes pour limiter les teneurs en produits dangereux et agisse d'une manière particulièrement vigoureuse, si ce n'est même féroce, auprès de certaines entreprises publiques, notamment E.D.F., qui se comportent comme en pays conquis.

Il n'est pas admissible que la France qui est — du moins, je l'espère, pour quelque temps encore — l'un des pays les plus développés d'Europe occidentale, soit le seul à accepter encore que l'on utilise du pyralène, produit cancérigène qui menace donc à ce titre la santé de toutes les populations, mais qui, en plus, se décompose en produisant de la dioxine.

La population du département de la Moselle, mais certainement avec elle tous les Français qui sont concernés par ces dépôts sauvages de dioxine sur des décharges publiques et par les agissements — on ne peut pas employer d'autres termes — d'E.D.F., souhaiterait vivement savoir si, compte tenu des carences qu'il a accumulées et dans la mesure où il a encore une raison d'être, votre ministère envisage de mettre en demeure E.D.F. non seulement de ne plus utiliser de pyralène, mais également de supprimer tous les condensateurs et transformateurs industriels qui en contiennent. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Plusieurs députés socialistes. Moins d'Etat !

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'environnement.

Mme Huquette Bouchardeau, ministre de l'environnement. Monsieur le député, je vous assure que l'environnement est non seulement pour mon département ministériel — vous me l'accorderez — mais pour l'ensemble des pouvoirs publics une préoccupation primordiale. Je vous remercie d'ailleurs d'attirer l'attention de l'Assemblée sur des questions aussi importantes que celle que vous avez posée.

Vous avez évoqué la dioxine, à juste titre, à propos des deux affaires de Montois-la-Montagne et de Reims. Je sais que vous connaissez la question, que vous avez une formation scientifique, mais je vous remercie de me donner l'occasion de fournir des explications qui seront, je crois, utiles à l'ensemble de nos concitoyens.

La dioxine est un nom qui fait peur, et à juste titre. Il s'agit, en effet, d'une des substances les plus toxiques que l'on connaisse. Mais c'est aussi une substance qui apparaît toujours de manière parasite, vous le savez, dans des réactions chimiques. On ne la trouve que mélangée, parfois à dose infinitésimale, à d'autres substances. C'est là où il faut être très clair dans les informations que l'on donne. Elles sont nécessaires en cas de danger, mais il faut éviter toute propagande qui aurait pour effet d'affoler inutilement les populations, parce que c'est la dose qui fait ici le poison.

D'un côté, ce n'est pas parce que la dioxine n'est jamais présente qu'en très faibles quantités qu'il faut faire croire qu'il n'y a pas de problème.

D'un autre côté, ce n'est pas parce que la dioxine est un produit très toxique qu'il faut déclencher l'inquiétude lorsqu'elle n'a pas lieu d'être.

Je ne parlerai pas aujourd'hui des accidents industriels très graves comme celui de Seveso, le 10 juillet 1976, qui ont entraîné la formation de quantités très importantes de dioxine. Dans les deux cas que vous citez — cendres d'incinération d'ordures ménagères et accident sur un transformateur — il y a présence de dioxine, mais d'origines très différentes. Il nous faut donc, l'un et l'autre, faire preuve de clarté et apporter des informations correctes en la matière.

Toutes les cendres d'incinération d'ordures ménagères, vous le savez, contiennent des traces de dioxine. En ce qui concerne le projet de mise en décharge à Montois-la-Montagne de cendres provenant d'Allemagne, mes services, d'une part, la municipalité, d'autre part, avaient été, dès le départ, informés. Deux précautions ont été prises.

En premier lieu, on s'est assuré qu'il ne s'agissait pas des cendres provenant du four n° 3 de Darmstadt, dont le mauvais fonctionnement avait conduit à la production de quantités anormalement élevées de dioxine.

En deuxième lieu, on a veillé à une information claire et complète de tous ceux qui sont intéressés. C'est, en effet, lorsqu'on cache les faits que l'on provoque la peur, même lorsque ce n'est pas justifié.

J'ai demandé au préfet de la Moselle d'informer complètement le conseil départemental d'hygiène sur ce dossier. La réunion aura lieu demain. Je ne vois pas d'affaire d'importance nationale dans le cas de Montois-la-Montagne, où il y a simplement incinération d'ordures ménagères ordinaires correctement enregistrées et normalement transportées.

M. Michel Debré. Pourquoi les Allemands ne gardent-ils pas leurs déchets ?

M. le ministre de l'environnement. Dans le Marché commun, il est admis qu'il y ait une liberté de circulation des produits. Le problème des déchets est très particulier. Certains lieux de décharge, situés de l'autre côté d'une frontière, sont parfois plus proches des lieux de production des déchets que les décharges situées sur le territoire du pays concerné. Plutôt que de faire parcourir à ces déchets de longs trajets, il peut être très utile pour la sécurité publique de choisir le lieu de décharge le plus proche, même situé dans un pays étranger, à condition qu'il soit approprié et contrôlé. Ce sont de bonnes règles de sécurité, et cela est conforme au fonctionnement du Marché commun.

En revanche, le problème de Reims me paraît infiniment plus sérieux. Qu'en est-il ?

Chacun avait considéré, vous le savez, que les transformateurs électriques aux PCB — polychlorobiphényles — étaient un progrès considérable par rapport aux transformateurs à huile, qui créent des risques d'incendie. C'est beaucoup plus récemment que l'on a compris, d'abord, que les PCB étaient des produits très stables qui s'accumulent dans les chaînes biologiques, puis, encore plus récemment, qu'ils peuvent engendrer, dans des circonstances accidentelles, des dioxines et des furanes. Cela a notamment été étudié à la suite d'un accident survenu aux Etats-Unis.

Après l'accident survenu à Reims le 14 janvier dernier, E.D.F. a demandé que des dosages de dioxine soient effectués. Mais les laboratoires auxquels elle s'est adressée n'étaient pas équipés pour mesurer les très faibles teneurs qu'il faut rechercher dans ces cas-là. C'est pourquoi nous lui avons imposé de faire réaliser de nouvelles mesures par l'Ecole polytechnique et par un laboratoire canadien.

Puisque vous avez mis mes services en cause, je vous communique très volontiers les divers télégrammes qui ont été adressés par la direction de la prévention des pollutions à E.D.F. et aux services préfectoraux pour exiger que des compléments d'analyse soient effectués par des laboratoires capables de détecter d'éventuelles traces de dioxine.

J'ai rendu publics hier les résultats de ces mesures — ils sont malheureusement très longs à obtenir — dès que je les ai reçus. Ils sont cohérents avec ceux obtenus dans un laboratoire suédois qui a travaillé à la demande d'un journaliste de *Science et Vie*.

Les niveaux de contamination sont élevés, et même plus élevés que ceux que l'on a relevés à l'étranger après des accidents similaires. Deux actions sont en cours :

Premièrement, une commission médicale a été désignée ; elle devra évaluer les risques pour la santé des personnes qui ont été exposées aux conséquences de l'accident du 14 janvier ;

Deuxièmement, la décontamination de l'immeuble doit être entreprise, E.D.F. devant la réaliser.

Bien entendu, la réutilisation de l'immeuble n'est pas à l'ordre du jour. J'ai été très nette à ce sujet à l'égard d'E.D.F., en regrettant que l'on ait donné ou accepté de donner, alors que l'on pouvait soupçonner un danger, des consignes tendant à la réoccupation des appartements ou à l'utilisation des objets laissés à l'intérieur. Je vous donne volontiers acte qu'une telle attitude n'était pas correcte au regard des dangers encourus.

Je regrette que les deux actions simples dont je viens de parler aient été retardées parce que l'on n'a pas dès le départ mobilisé les laboratoires capables de mesurer les faibles concentrations en cause. On accuse aujourd'hui E.D.F. d'avoir minimisé les risques. Pour ma part, je considère toujours que c'est en ne disant pas clairement ce que l'on sait que l'on augmente les risques et les inquiétudes justifiées.

Sur un plan plus général, l'action doit se développer sur trois plans.

En premier lieu, il ne faut plus implanter de nouveaux transformateurs utilisant des P.C.B. Cela ne veut pas dire revenir aux techniques antérieures faisant appel aux huiles lourdes, mais utiliser de nouveaux produits qui n'ont pas les inconvénients des P.C.B. Les nouvelles normes font actuellement l'objet de discussions au sein de la Communauté économique européenne. Elles seront prochainement confirmées par une directive européenne dont j'ai déjà approuvé le projet au nom de la France.

En deuxième lieu, il faut renforcer la sécurité des transformateurs existants. Il en existe malheureusement un très grand nombre : de 80 000 à 90 000 si l'on tient compte à la fois des installations concernant les immeubles d'habitation et des installations industrielles.

Mes services vont saisir le conseil supérieur des installations classées d'un projet de réglementation qui a d'ores et déjà été diffusé pour aller le plus vite possible. Il faut en particulier renforcer la protection des transformateurs contre l'incendie et les risques de court-circuit interne et assurer leur isolement par rapport à l'atmosphère des locaux d'habitation.

En troisième lieu, il faut que la destruction des transformateurs qui sont mis au rebut soient assurée de manière satisfaisante. Le président de la commission d'enquête sur les déchets qui avait été créée par le Sénat, M. Dailly, disait hier après-midi qu'E.D.F. a encore dans un passé récent eu des pratiques condamnables. C'est parfaitement exact. Le Gouvernement — je tiens à le dire de la manière la plus formelle — veillera à éviter toute récidive. Toute entreprise, petite ou grande, nationalisée ou privée, doit se soumettre aux règles élémentaires de sécurité et de protection de l'environnement.

Pour conclure, monsieur le député, je tiens à vous remercier de votre question.

Elle portait, certes, sur deux sujets où les risques sont totalement différents. Mais ces deux sujets ont un point commun mis à part la dioxine elle-même : ils démontrent qu'il est toujours essentiel que les responsables s'expriment dès le départ de manière claire, précise, crédible, sans démagogie, pour dire qu'il n'y a pas de risque lorsqu'il n'y a pas de risque — ce qui, je le répète, est le cas à Montois-la-Montagne — pour exposer les risques et les actions engagées lorsque les risques il y a, comme à Reims, et surtout pour que nous prenions tous, pouvoirs publics, élus locaux et bien sûr Gouvernement, des responsabilités à la hauteur de ces risques et de la sauvegarde que nos concitoyens attendent. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

— 3 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. Claude Labbé. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Labbé, pour un rappel au règlement.

M. Claude Labbé. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 138 de notre règlement.

Le comportement du Gouvernement au cours des questions d'actualité me fait un peu penser à un orchestre qui interpréterait la symphonie des Adieux...

M. Jean Foyer. C'est vrai !

M. Claude Labbé. ... dans la mesure où, lorsque la fin approche, il n'y a presque plus d'interprètes au banc.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des P.T.T. Ce sont les meilleurs qui restent ! (Sourires.)

M. Claude Labbé. Il s'agit probablement des meilleurs — la preuve en est que nous venons d'entendre de la part de Mme Bouchardeau un excellent exposé, qui a été, je crois, unanimement apprécié sur les divers bancs de cet hémicycle — mais quatre ministres sur quarante-neuf...

M. Joseph Pinard. Cinq !

M. Claude Labbé. Cinq ministres, en effet !

Un député socialiste. Ce n'est pas un quartette, c'est un quintette !

M. Claude Labbé. Cinq ministres, dis-je, sur quarante-neuf, c'est vraiment très peu pour représenter le Gouvernement.

Par ailleurs, M. Fabius, dont nous comprenons la réaction, a cru devoir quitter cette assemblée, non pas, comme vous l'avez dit, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, pressé par une obligation importante, mais tout simplement pour discuter dans les salons proches de l'hémicycle, notamment avec M. Billardon, président du groupe socialiste.

M. Antoine Gissinger. Cela l'intéresse davantage !

M. Claude Labbé. Sans doute estime-t-il que ces discussions ont plus d'importance que sa présence au banc du Gouvernement, mais j'avoue être un peu choqué par son comportement.

M. Marc Lauriol. Il était gêné !

M. Claude Labbé. J'accorderai simplement à M. Fabius une circonstance atténuante aujourd'hui, car son départ a coïncidé avec l'intervention de M. le ministre de la culture et nous comprenons que cette intervention l'ait gêné, comme elle a gêné, je crois, presque tout le monde dans cette assemblée. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Interruptions sur les bancs des socialistes.)

Je souhaiterais, monsieur le président, que le Gouvernement respecte un peu plus les institutions et qu'il soit présent à l'Assemblée nationale lors des questions d'actualité. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Je me bornerai à dire que le Gouvernement respecte parfaitement les institutions et qu'il est toujours présent lors des questions d'actualité.

M. Jean-Louis Gauduff. Pas tout à fait !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. En revanche, mesdames, messieurs de l'opposition, sur cent cinquante députés, vous n'êtes que trente en séance ! (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Antoine Gissinger. Les socialistes ne sont que dix !

— 4 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président. J'ai reçu de M. Alain Mayoud une proposition de loi constitutionnelle incluant le mode de scrutin pour les élections législatives dans la Constitution.

La proposition de loi constitutionnelle sera imprimée sous le numéro 2615, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 5 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Michel Noir une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur le fonctionnement, les modalités d'intervention et les avantages économiques de l'association technique de l'importation charbonnière (A.T.I.C.).

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 2614, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

— 6 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI
ADOpte PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat sur les actes et jugements déclaratifs de décès des personnes mortes en déportation.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2613, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 7 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 18 avril 1985, à quinze heures, première séance publique :

Discussion du projet de loi n° 2556 relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions (rapport n° 2605 de M. Pierre Bourguignon, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Eventuellement, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

Ordre du jour établi par la conférence des présidents.

(Réunion du mardi 16 avril 1985.)

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 30 avril 1985, inclus :

Mercredi 17 avril 1985, après-midi (quinze heures) :

Questions au Gouvernement.

Jeudi 18 avril 1985, après-midi (quinze heures) et, éventuellement, soir (vingt et une heures trente) :

Discussion du projet de loi relatif aux participations détenues dans les sociétés par actions (n° 2556-2605).

Vendredi 19 avril 1985, matin (neuf heures trente) :

Questions orales sans débat.

Le texte de ces questions est reproduit ci-après en annexe.

Lundi 22 avril 1985, après-midi (quinze heures) et, éventuellement, soir (vingt et une heures trente) :

Discussion du projet de loi relatif à l'émission de certaines valeurs mobilières par les associations (n° 2593-2612).

Mardi 23 avril 1985, après-midi (seize heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Eventuellement, discussion et vote d'une motion de censure.

Mercredi 24 avril 1985, après-midi (quinze heures), après les questions au Gouvernement et, soir (vingt et une heures trente) :

Discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (n° 2601).

Jeudi 25 avril 1985, après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Suite de la discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (n° 2601) ;

Discussion du projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (n° 2602) ;

Discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux (n° 2603).

Vendredi 26 avril, matin (neuf heures trente) :

Questions orales sans débat.

Vendredi 26 avril 1985, après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente), samedi 27 avril 1985, matin (neuf heures trente) et après-midi (quinze heures), lundi 29 avril 1985, matin (dix heures), après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) et mardi 30 avril 1985, après-midi (seize heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Suite de la discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (n° 2601) ;

Suite de la discussion du projet de loi organique modifiant le code électoral et relatif à l'élection des députés (n° 2602) ;

Suite de la discussion du projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des conseillers régionaux (n° 2603).

ANNEXE

QUESTIONS ORALES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR
DU VENDREDI 19 AVRIL 1985

Questions orales sans débat :

Question n° 780. M. André Tourné expose à M. le ministre de l'Agriculture que les grands froids du mois de janvier, suivis d'une période de gel de plusieurs jours, ont provoqué un désastre sans précédent à l'encontre des productions légumières d'hiver de plein champ. Le gel a frappé tous les départements du midi de la France avec une pointe plus destructrice dans celui des Pyrénées orientales. Il lui rappelle qu'en pleine période de ce froid implacable, alors que le gel continuait ses méfaits, il a alerté son ministère, le Premier ministre et d'autres membres du Gouvernement. Au moment où la vie printanière reprend sa place, on est à même de vérifier ce qui fut détruit par le gel comme passé au lance-flammes et ce qui résista tant bien que mal à ses brûlures. Aussi, il est possible d'ores et déjà de connaître l'étendue des dégâts dont furent victimes les exploitants agricoles, les maraîchers en tête, et toutes les infrastructures liées aux productions agricoles d'hiver. Bien sûr tout est semé ou replanté à nouveau mais les futures productions qui sortent de terre ne seront commercialisables qu'aux futurs mois de juin et de juillet. Et elles risquent d'arriver toutes ensembles et engorger ainsi les marchés traditionnels. En conséquence, il lui demande de bien vouloir préciser : 1° Où en sont les enquêtes relatives aux calamités agricoles provoquées par le gel et quel est le résultat de leur inventaire ; 2° Quelles mesures d'aides diverses, indemnités compensatrices, facilités d'emprunts bonifiés, etc. ont été prises ou sont envisagées ; 3° Les aides prévues en faveur des plus atteints et des plus démunis seront-elles d'origine spéciale ou s'inscriront-elles dans le cadre de la loi du 10 juillet 1964 organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles et de la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

Question n° 785. — M. François Loncle attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie, sur les prix des trois carburants (essence, super, gazole) qui sont désormais fixés librement à tous les stades de la vente. Même si la libéralisation de ces prix s'est accompagnée d'un certain nombre de garde-fous, on vient d'enregistrer ces dernières semaines des hausses manifestement trop importantes du gazole. Il semble que les compagnies pétrolières, les pétroliers indépendants, les raffineurs ou les grossistes aient profité de la libéralisation des prix de manière abusive pour augmenter inconsidérément le gazole. Or ces produits représentent l'outil de travail principal pour de nombreuses catégories de travailleurs : agriculteurs, transporteurs routiers, notamment, sans compter tous les automobilistes qui utilisent le diesel et procèdent ainsi à de salutaires économies d'énergie. Il lui demande que le Gouvernement prenne d'urgence des mesures pour dissuader les producteurs d'utiliser la liberté des prix au détriment des consommateurs et donc de l'activité économique.

Question n° 779. — M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre des relations extérieures sur les difficultés de fonctionnement que connaît actuellement le Conseil supérieur des Français à l'étranger. D'une part, depuis la mise en place de la nouvelle structure en 1982, on assiste progressivement à un affaiblissement du Conseil. En créant des conseils spécialisés par voie réglementaire (cf. conseil pour l'enseignement du français à l'étranger, conseil pour la protection sociale), il apparaît que le conseil supérieur des Français à l'étranger, dont les membres sont élus par la communauté des Français résidant hors de nos frontières, se voit déposséder de facto de ses compétences. Certes, rien ne s'oppose à ce que des conseils spécialisés puissent être créés dès lors qu'il s'agit d'instances préparatoires intervenant comme des comités techniques. Mais, en l'occurrence, la composition de ces instances est définie de telle manière que les élus de la communauté des Français à l'étranger y sont minoritaires. Ils ne sont que deux au Conseil pour l'enseignement à l'étranger qui comprend 20 sièges et, qui plus est, désignés par l'autorité administrative. La composition de cette instance s'est faite au bénéfice des organisations syndicales dans des conditions d'ailleurs critiquables, puisque les titulaires ont été désignés avant que ne soient organisées les élections professionnelles aux commissions consultatives paritaires ministérielles et que la composition du Conseil n'a pas été modifiée depuis lors, pour tenir compte des résultats. D'autre part, à plusieurs reprises, les élus du Conseil supérieur des Français à l'étranger ont été victimes d'une rétention d'informations de la part de l'administration. Ainsi, aucun élu n'a-t-il été informé de la décision rendue par le Conseil d'Etat le 9 novembre 1984 pour laquelle la haute juridiction annulait le décret n° 82-858 du 7 octobre 1982 qui portait notamment création du Conseil pour l'enseignement français à l'étranger. Non seulement les autorités administratives chargées du secrétariat des conseils n'ont pas procédé à l'information des membres du Conseil, mais elles ont également ignoré la décision du juge. C'est ainsi que le Conseil pour l'enseignement français à l'étranger s'est réuni le 27 novembre 1984, alors même que l'instance n'avait plus d'existence légale. Le 19 mai 1985, la communauté des Français à l'étranger est appelée à renouveler les membres du Conseil supérieur. Aussi importe-t-il que tous les éclaircissements soient donnés sur les conditions dans lesquelles le Conseil a fonctionné depuis deux ans. A cet égard, il convient de savoir si le Gouvernement entend tenir compte des vœux émis par le Conseil supérieur des Français à l'étranger en ce qui concerne les Conseils créés par voie réglementaire. Par ailleurs, il apparaît nécessaire de savoir quelles seront les conséquences tirées de la décision du Conseil d'Etat du 9 novembre 1984 et les mesures prises pour régulariser l'ensemble des décisions entachées d'illégalité.

Question n° 777. — M. Gabriel Kaspereit rappelle à M. le ministre des relations extérieures que tous les pays membres de la Communauté européenne ont des relations diplomatiques avec Israël. Il en est de même du Portugal. Le droit d'Israël à une existence à l'intérieur des frontières sûres et internationalement reconnues a été jusqu'à présent un des principaux points de départ d'une politique européenne commune de coopération applicable au Moyen-Orient. Il serait extrêmement regrettable qu'à la suite de l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal, un des douze membres de la Communauté européenne reste sans relation avec Israël. Tel est actuellement le cas de l'Espagne. Il lui demande qu'après consultation de nos partenaires européens, une démarche soit entreprise auprès du Gouvernement espagnol pour inciter celui-ci à entamer le plus tôt possible des négociations avec le Gouvernement d'Israël en vue de l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays.

Question n° 784. — M. Pierre Jagoret attire l'attention de M. le Premier ministre sur le fait que depuis plus de six mois le Trégor est agité régulièrement par de graves mouvements sociaux (manifestations, débrayages, occupations d'usines ou de lieux publics, etc.), et cela risque d'empirer dans les semaines qui viennent, car les promesses qui ont été faites aux salariés des entreprises n'ont pas été tenues. On avait dit, et notamment les représentants du Gouvernement avaient dit : « pas un licenciement, tous les emplois supprimés seront remplacés. On apportera des activités nouvelles, on développera la formation ». Aujourd'hui, alors que plusieurs centaines de salariés ont accepté de quitter leur entreprise, la C. G. E. (Compagnie générale d'électricité), principal employeur du Trégor, et, il le rappelle, entreprise nationalisée, s'apprête à licencier 300 personnes ; des licenciements secs et brutaux. Pourtant, il s'agit là d'entreprises globalement en expansion, travaillant dans des secteurs en croissance (télécommunications, électronique, informatique, etc.). Le récent rapport du groupement de stratégie industrielle a

affirmé qu'il était possible de procéder autrement, qu'il y avait déjà eu trop de licenciements dans ce secteur et que l'emploi actuel pouvait parfaitement être maintenu, comme cela est implicitement prévu dans les contrats de plan C. G. E.-Etat. Il lui demande quelles sont les mesures prévues par le Gouvernement pour que ce rapport soit totalement pris en compte. Les entreprises nationalisées doivent être un modèle dans la politique sociale, dans la concertation avec les salariés. C'est en tout cas ainsi qu'il avait été entendu lorsque ces nationalisations ont été votées. Les mesures qui frappent actuellement le Trégor n'ont jamais été discutées, les plans industriels ont été imposés. La politique sociale à la C. G. E. se résume à une réunion de C. C. E. (comité central d'entreprise) pour exposer des décisions prises par sa direction. Cela correspond-il aux engagements de la C. G. E. ? Le Gouvernement ne peut-il inciter cette entreprise nationalisée à avoir une conception plus moderne de la gestion.

Question n° 764. — M. Paul Chomat interroge Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur sur les conséquences pour la sidérurgie française des décisions prises le 26 mars par le conseil des ministres européens de l'industrie. Une des décisions est que plus aucune aide d'Etat ne sera tolérée à partir de 1986. Cela équivaut à exiger de la France qu'elle réduise sa production encore plus que ne le prévoit le plan de mars 1984 et qu'elle ajoute 6 000 suppressions d'emplois supplémentaires aux 20 000 déjà arrêtées par le Gouvernement. Cette amputation de notre souveraineté nationale vise à interdire à la France de posséder une sidérurgie forte qui concurrencerait celles des autres pays industrialisés. Accepter cela serait sacrifier l'avenir. Le Gouvernement ne doit pas céder à cette sommation européenne gravement contraire à l'intérêt national. En fonction de cela, quelles décisions entend-il prendre. Par ailleurs, un an après le plan de mars 1984, les financements des investissements prévus ne sont pas encore définitivement fixés. Ainsi, pour l'usine de Saint-Etienne de la C. F. A. S., 18 millions de francs seulement sont financés sur les 80 millions de francs nécessaires pour les travaux au Train finisseur. L'avenir et la viabilité de l'usine dépendent de la mise en place d'une coulée continue dont le coût est estimé à 140 millions de francs et dont la commande doit impérativement intervenir en juillet 1985 pour qu'elle soit opérationnelle fin 1987. Quand et comment entend-on assurer ces financements ?

Question n° 778. — M. René André expose à Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, qu'un nombre de plus en plus important de jeunes handicapés, placés dans des établissements spécialisés, type instituts médico-éducatifs, et qui atteignent l'âge de vingt ans, se trouve aujourd'hui dans une situation particulièrement difficile. En effet, les commissions départementales d'éducation spéciale refusent désormais systématiquement toute prolongation de prise en charge des jeunes handicapés ayant atteint l'âge de vingt ans. Ceux-ci, dès lors, sont contraints de regagner leur famille, sans travail, et sans possibilité d'accueil envisageable dans un établissement du genre centres d'aide par le travail, ateliers protégés, maisons d'accueil spécialisées, faute de place ou d'inexistence de ces structures. A titre d'exemple, sur 49 jeunes confiés à l'I. M. E. d'Avranches et qui vont faire l'objet d'une orientation dans les trois années à venir, 10 devraient être placés dans une maison d'accueil spécialisée, 24 dans un C. A. T. et 15 en atelier protégé. Or, ces orientations ont de forts risques de demeurer théoriques dans la mesure où tous les établissements existants sont actuellement complets et le resteront encore pendant plusieurs années faute de crédits pour créer des places supplémentaires. Par ailleurs, il n'existe pas de maisons d'accueil spécialisées et il n'est pas envisagé d'en créer. Ainsi, sur cinq jeunes handicapés placés à l'I. M. E. d'Avranches, âgés de vingt ans et dont la commission départementale d'éducation spéciale refuse de prolonger la prise en charge au-delà du 21 décembre 1984, un seul a pu trouver une place en C. A. T. Les quatre autres, non insérables en milieu ordinaire de production, ont dû, faute de place dans un établissement de travail protégé, regagner leur famille, qui souvent vit dans des conditions précaires. Cette situation sans issue, et parfois dramatique, contraste singulièrement avec les déclarations constantes du Gouvernement sur la solidarité nationale dont, précisément, les jeunes handicapés devraient pouvoir bénéficier de manière prioritaire. Dans ce contexte, seule la création rapide de nombreuses places supplémentaires en C. A. T. et l'ouverture de nouvelles structures de type maison d'accueil spécialisée sont de nature à permettre l'insertion professionnelle et sociale de jeunes adultes dont un nombre de plus en plus important de parents ne comprennent, ni n'acceptent, à juste titre, qu'ils soient sacrifiés à la politique de rigueur du Gouvernement. Quelles mesures le Gouvernement envisage-t-il de prendre pour permettre à ces jeunes handicapés de trouver une structure d'accueil à leur sortie d'un I. M. E. ?

Question n° 781. — M. Jean-Marie Daillet rappelle à Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, que l'ordonnance n° 82-270 du 26 mars 1982 a permis aux assurés relevant du régime général des salariés ou des assurances sociales agricoles, lorsqu'ils justifient d'une longue carrière professionnelle, de prétendre dès soixante ans à une retraite au taux plein. Cette mesure a été étendue aux régimes d'assurance vieillesse des artisans et des commerçants. Les gestionnaires des régimes complémentaires obligatoires des artisans et des salariés ont également adopté des règles similaires ; toutefois, dans les régimes complémentaires des salariés, demeurent exclues du bénéfice de ces dispositions les personnes considérées comme « parties », telles celles qui exercent une activité indépendante au moment de leur demande de retraite. Il en résulte qu'un artisan devenu salarié en fin de carrière peut obtenir à soixante ans, s'il remplit les conditions de durée d'assurance requises, l'ensemble de ses avantages de retraite au taux plein et sans abattement ; en revanche, un salarié devenu artisan doit attendre soixante-cinq ans pour faire liquider sans coefficient de minoration sa retraite complémentaire acquise à raison de son activité salariée passée. Il souhaiterait donc savoir s'il est envisagé de mettre un terme à cette situation difficilement justifiable sur le plan logique et que les intéressés ressentent comme une injustice.

Question n° 786. — Mme Paulette Nevoux attire l'attention de M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports sur le problème de la délimitation des zones de bruit donnant droit à l'insonorisation pour les riverains de l'aéroport d'Orly. Elle souhaite évoquer, plus précisément, le cas des logements de fonction de l'école maternelle Poulmarch à Villeneuve-le-Roi qui ne sont pas insonorisés, tandis que le groupe scolaire Paul-Bert, situé à quelques mètres de cette école, voit ses logements de fonction entièrement insonorisés. Elle lui demande s'il est envisagé une évolution de la réglementation en matière de zone de bruit donnant droit à indemnisation et si, dans ce cas précis, on ne pourrait considérer la notion de « groupe scolaire » afin que tous les logements de fonction soient insonorisés.

Question n° 782. — M. Gilbert Gantier appelle l'attention de M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports sur l'inquiétante montée des prix des mètres carrés de bureaux dans la capitale. Ce phénomène est directement lié à la pénurie croissante de ce secteur à Paris. Il ressort en effet des statistiques fournies par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (I.A.U.R.I.F.) et relatives aux agréments accordés par le comité de décentralisation que le secteur public accapare plus de 60 p. 100 des surfaces disponibles en bureaux. La flambée des prix que l'on observe depuis dix-huit mois risque donc de s'accélérer si, malgré les réformes liées à la décentralisation, le secteur public reste aussi favorisé. Il lui demande en conséquence s'il entend donner des instructions pour rééquilibrer en faveur du secteur privé les autorisations données

par le comité de décentralisation trop favorable aux administrations centrales dont il est l'émanation. Créer de nouveaux bureaux pour satisfaire le marché ne constitue sûrement pas une solution alternative, car ce ne peut être qu'au détriment du logement dont on connaît également les difficultés dans la capitale.

Question n° 783. — Mme Lydie Dupuy attire l'attention de M. le Premier ministre sur le fait que la période pendant laquelle les expulsions de personnes hors d'état d'acquitter leurs loyers sont interdites a pris fin le 15 mars. Les préfets et sous-préfets sont d'ores et déjà saisis de nouvelles demandes de concours de la force publique. Certains résisteront, d'autres céderont. La plupart d'entre eux couperont la poire en deux en accordant le concours de la force publique non seulement pour les mauvais payeurs, qui ont en réalité les moyens de payer mais qui ne veulent pas, cela est normal, mais aussi pour les personnes, je cite, « susceptibles » d'être recueillies par leur famille. Cela n'est pas acceptable ; on ne peut, en 1985, sous un gouvernement socialiste, mettre les gens à la rue et le problème concerne plusieurs dizaines de milliers de personnes. Or les commissions de conciliation de loyers ne sont pas encore en place dans plus de la moitié des départements ; les offices de H. L. M. se refusent à signer des conventions d'application Etat H. L. M. permettant de tenir compte de la dimension sociale du logement. Les prêts des caisses d'allocations familiales sont souvent inadaptés pour les familles en difficulté. Il faut donc trouver une solution : des prestations suffisantes ; une modification du code civil quant aux délais de paiement susceptibles d'être accordés aux débiteurs malheureux ; un moratoire plus ou moins étendu dans le temps et quant à ses bénéficiaires ; un fonds de garantie pour que les petits propriétaires n'en subissent pas le contrecoup. On ne peut plus attendre ni se renvoyer l'affaire de ministère en ministère d'Etat à collectivités locales ou à caisses. Il faut définitivement mettre hors la loi certaines formes de souffrances humaines. Elle lui demande si le Gouvernement tiendra compte de ces considérations et de ces propositions.

Mises au point au sujet de votes.

A la suite du scrutin n° 792 sur l'ensemble du projet de loi relatif à la publicité faite en faveur des armes à feu et de leurs munitions (première lecture) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 9 avril 1984, p. 105), M. Fontaine, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin n° 793 sur l'ensemble du projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (première lecture) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 12 avril 1985, p. 183), M. Juvenin, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

Prix du numéro : 2,70 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)